



RAPPORT SUR LES
OPÉRATIONS EFFECTUÉES
EN VERTU DE LA LOI
SUR LES ACCORDS DE
BRETTON WOODS ET
DES ACCORDS CONNEXES
1998



RAPPORT SUR LES
OPÉRATIONS EFFECTUÉES
EN VERTU DE LA LOI
SUR LES ACCORDS DE
BRETTON WOODS ET
DES ACCORDS CONNEXES
1998

Préparé par
la Direction des finances et
du commerce internationaux
Mars 1999



Le présent rapport est une publication
annuelle du ministère des Finances.

Pour obtenir des exemplaires
supplémentaires, s'adresser au

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
<http://www.fin.gc.ca/>

This document is also available in English.



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Le Fonds monétaire international	7
Aperçu	7
Les priorités du Canada au sein du FMI.....	9
La situation des prêts en 1998	17
La gestion des intérêts du Canada au FMI.....	18
La participation financière du Canada.....	20
Les prochains défis	22
La Banque mondiale	23
Aperçu	23
Les priorités du Canada à la Banque mondiale.....	38
La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale.....	49
Les achats de biens et de services canadiens à la Banque mondiale.....	51
La participation financière du Canada.....	54
Les prochains défis	56
Questions communes	57
Aperçu	57
Le renforcement du secteur financier.....	57
Réduction de la dette multilatérale.....	58
Annexes	
1. Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1998	62
2. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA – Exercice 1998	64
3. Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA aux pays en développement.....	65
4. Dépenses des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA – Biens et services canadiens au 30 juin 1998.....	66

INTRODUCTION

Les institutions issues des accords de Bretton Woods – le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale – ont été fondées à l’occasion d’une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Le FMI a été créé pour promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international, encourager le commerce international et favoriser des taux élevés de croissance économique durable. Le FMI (le « Fonds ») est devenu le pivot du système monétaire international. Il surveille les politiques économiques des pays membres, fournit des conseils stratégiques et offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui se heurtent à des problèmes de balance des paiements.

La Banque mondiale a pour but de réduire la pauvreté en relevant le niveau de vie et en favorisant le développement durable dans les pays en développement. En qualité de plus importante institution de développement au monde, elle offre une aide sous diverses formes aux pays en développement, notamment des prêts et une aide technique dans le cadre de projets qui favorisent la croissance durable et la qualité de vie, ainsi que des conseils de stratégie économique structurelle. Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l’Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI) et l’Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). La BIRD et l’IDA sont couramment désignées Banque mondiale (la « Banque »). L’IDA est l’organisme qui aide les pays en développement les plus pauvres du monde.

Le Canada est le huitième membre en importance du Fonds et de la Banque, après les six autres pays du Groupe des Sept (G-7) et l’Arabie saoudite. La participation formelle du Canada est autorisée en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, dont l’article 13 prévoit que :

« Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l’une ou l’autre chambre, un rapport d’activité pour l’année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu’elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l’obtention de biens et services canadiens. »

Les sections suivantes portent sur les activités et les opérations du FMI et de la Banque mondiale en 1998. La dernière section traite des questions intéressant ces deux institutions. Les annexes renferment des tableaux chiffrés détaillés sur les activités effectuées au cours de l’année.

Rôles du FMI et de la Banque mondiale

Fonds monétaire international

- Surveille le système monétaire international et favorise la coopération monétaire internationale.
- Favorise la stabilité des taux de change et les relations de change ordonnées entre pays membres.
- Offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui sont aux prises avec des problèmes de balance des paiements.
- Tire principalement ses ressources financières des quotes-parts des États membres.

Banque mondiale

- Favorise le développement économique et la réforme structurelle dans les pays en développement.
- Fournit une aide en vue de réduire la pauvreté en investissant dans la santé et l'éducation.
- Aide les pays en développement en finançant à long terme des projets et des programmes de développement.
- Offre une aide financière particulière aux pays en développement les plus pauvres, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement.
- Stimule l'entreprise privée dans les pays en développement, essentiellement par l'intermédiaire de sa filiale, la Société financière internationale.
- Obtient la plupart de ses ressources financières au moyen d'emprunts sur le marché obligataire international.

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Aperçu

Puisqu'il mise beaucoup sur le commerce international, le Canada a nettement intérêt à maintenir un système monétaire international vigoureux, qui favorise la libre circulation des biens, des services et des avoirs financiers. Le FMI joue un rôle important dans la stabilité du système financier mondial et la croissance économique à grande échelle en aidant les pays aux prises avec des déséquilibres externes insoutenables et les problèmes économiques qui s'y rattachent.

Les avantages de l'adhésion

L'adhésion au FMI offre certains avantages particuliers :

- Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds; il élit un administrateur au sein du Conseil d'administration, lequel regroupe 24 membres. Cette représentation permet au Canada d'influencer en haut lieu les décisions du FMI au sujet de programmes d'aide destinés à certains pays et des grandes questions stratégiques qui touchent le système financier mondial.
- Par l'examen périodique de la situation des pays membres, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macroéconomiques, dont il discute de façon régulière avec les représentants canadiens du ministère des Finances, de la Banque du Canada et d'autres organismes gouvernementaux.
- Les efforts déployés par le FMI pour que les pays respectent leurs obligations en vertu des programmes appuyés par le Fonds contribuent à assurer le remboursement des prêts bilatéraux que leur consent le Canada et l'utilisation efficace de l'aide canadienne bilatérale de développement.
- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte des intérêts au taux du marché.
- Si le Canada éprouvait de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait demander une aide financière au FMI.

Les rouages du FMI

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Il dispose de vastes ressources, qu'il offre de plusieurs façons aux pays membres pour les aider à corriger les déséquilibres provisoires de la balance des paiements.

Les membres fournissent au FMI des ressources dont le montant est déterminé par des quotes-parts d'après leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet de déterminer dans quelle mesure il pourra puiser dans les ressources du Fonds s'il se heurte à des problèmes économiques. À la fin de 1998, l'ensemble des quotes-parts des 182 membres du FMI s'établissait à 145,3 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS)¹.

Un pays membre utilise les ressources générales du FMI en achetant (opération appelée « tirage ») des devises d'autres pays membres avec sa propre monnaie (montant équivalent). Le pays membre rachète (rembourse) ses propres devises au FMI à l'aide des devises d'autres pays membres sur une certaine période, moyennant intérêt. Ainsi, les pays membres se font mutuellement crédit.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière peuvent recourir à la « tranche de réserve » et à quatre « tranches de crédit », dont chacune représente 25 % de leur quote-part. Une fois la première tranche de crédit utilisée, le pays membre et le FMI doivent conclure une entente portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer les problèmes de balance des paiements et à instaurer un climat propice à la croissance durable non inflationniste.

Selon la durée prospective du problème, ces mesures font l'objet d'un « accord de confirmation » ou d'un « mécanisme élargi de crédit ». Les accords de confirmation s'échelonnent sur 12 à 18 mois, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement 3 ans. Les pays confrontés à une crise qui risque de se propager à d'autres pays peuvent aussi obtenir une aide financière d'urgence par l'entremise de la Facilité de réserve supplémentaire mise sur pied en décembre 1997.

Les membres peuvent également recourir à des mécanismes instaurés à des fins particulières, notamment la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus, qui prévoit l'apport d'une aide financière aux pays membres aux prises temporairement avec des recettes à l'exportation insuffisantes ou faisant face à d'autres chocs externes imprévus.

Les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions de faveur dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel renforcée, sous forme de prêts à faible taux d'intérêt assortis de périodes de remboursement prolongées.

¹ Le DTS est l'unité de compte normalisée des opérations du FMI. Il représente un panier pondéré de cinq devises importantes : le dollar américain, le yen japonais, la livre sterling et les valeurs de l'euro pour le mark allemand et le franc français. À la fin de 1998, un DTS valait 2,15 dollars canadiens.

Les priorités du Canada au sein du FMI

Stabilité économique et financière mondiale

L'un des principaux objectifs du Canada consiste à faire en sorte que le FMI soit capable de satisfaire aux nouveaux besoins de l'économie mondiale et de composer avec les crises qui pourraient surgir, comme celle qui a frappé de nombreux marchés naissants du milieu de 1997 jusqu'à la fin de 1998. Le Fonds doit donc réagir rapidement pour adapter ses mécanismes et ses politiques de prêt. En 1998, les discussions portant sur un certain nombre d'initiatives se sont poursuivies. Certaines de ces initiatives constituent le prolongement de thèmes abordés pour la première fois à l'occasion du Sommet économique du G-7, à Halifax, en 1995. En revanche, de nombreuses autres initiatives reflètent des mesures prises dans la foulée des discussions en cours entre le Canada et ses partenaires étrangers pour donner suite aux problèmes mis en lumière par l'actuelle crise financière. Les principales recommandations visaient notamment :

- à déterminer les problèmes avant qu'ils ne dégénèrent en crise, par le resserrement des activités du FMI au chapitre de la surveillance des politiques nationales et de l'évolution des marchés financiers;
- à encourager le Fonds à contribuer davantage au renforcement du secteur financier des marchés naissants, et à améliorer la coopération entre le Fonds et la Banque mondiale dans les dossiers touchant le secteur financier;
- à encourager le FMI à approfondir sa connaissance des rouages de la libéralisation du compte de capital en étudiant l'expérience des pays qui ont opté pour cette libéralisation, dans le but ultime de fournir aux divers pays un guide pratique de la libéralisation du compte de capital en vue de codifier les pratiques exemplaires et de décrire des mécanismes appropriés de défense à l'intention des pays qui en sont à diverses étapes de leur développement;
- à aider à faire en sorte que les investissements du secteur privé dans les marchés émergents témoignent d'une évaluation exacte des circonstances économiques sous-jacentes des pays, grâce à la transparence accrue de leur secteur public et à des données économiques et financières plus opportunes et de meilleure qualité;
- à s'assurer, par la sanction de la onzième révision générale des quotes-parts, que le Fonds possède suffisamment de liquidités pour réagir aux situations d'urgence en approuvant les Nouveaux accords d'emprunt, ce qui revient à doubler les ressources à la disposition du Fonds en vertu des Accords généraux d'emprunt.

À la suite de ces recommandations, le Conseil d'administration du Fonds a pris un certain nombre de mesures il y a quatre ans. La crise financière qui a frappé certains marchés naissants depuis le milieu de 1997 et les défis que continue de poser l'intégration croissante du système économique mondial ont accru l'importance pour le Fonds de donner suite à ces initiatives.

Plus particulièrement, cela comprend les importants travaux en cours pour améliorer l'architecture du système monétaire international au chapitre de la transparence, de la préparation et de la diffusion de données, des normes internationales et du renforcement des secteurs financiers.

La crise financière des marchés naissants

Depuis un an, le FMI collabore avec d'autres membres de la communauté internationale pour tenter d'éviter ou de contenir les crises financières dans les marchés naissants. Suivant les besoins, des ressources financières substantielles ont été mobilisées pour venir en aide aux pays éprouvant des problèmes temporaires de liquidités. Toutefois, comme on a pu le constater dans le cas de la Russie, l'aide du FMI ne peut être maintenue que dans la mesure où le pays en question démontre sa volonté de mettre en place les réformes nécessaires. L'aide financière internationale n'est pas un substitut pour des politiques intérieures prudentes.

Au cours de la deuxième moitié de 1997, le FMI a joué un rôle clé dans les efforts de la communauté internationale en vue de rétablir la stabilité de l'Asie de l'Est. Toutefois, malgré l'ampleur de l'aide internationale, la confiance a mis du temps à se rétablir dans la région. Dans certains pays, notamment en Indonésie, des problèmes politiques ont aggravé les bouleversements économiques. La production économique des pays d'Asie de l'Est les plus durement touchés par les bouleversements économiques a fortement chuté en 1998. Toutefois, à la fin de l'année, on relevait des signes de redressement, notamment en Corée et en Thaïlande, où la mise en œuvre des programmes du FMI s'est bien déroulée. L'aide financière internationale de 17,2 milliards de dollars américains à la Thaïlande comprenait un prêt de 500 millions de dollars américains provenant du Canada.

La crise des marchés financiers s'est propagée à d'autres économies de marché naissantes en 1998. Alors que les tensions financières au sein de l'économie russe s'aggravaient au printemps, le FMI a décidé de diriger un effort international visant à éviter que cette économie ne tombe en crise. Le FMI a approuvé une aide financière de 15,1 milliards de dollars américains pour la Russie (ce qui comprend un engagement antérieur de 3,9 milliards de dollars américains) dans le cadre d'un soutien international plus vaste totalisant 22,6 milliards de dollars américains. Toutefois, les tensions au sein de l'économie russe ont continué de s'aggraver, reflétant le peu d'empressement des autorités politiques à procéder aux réformes économiques fondamentales nécessaires pour remettre l'économie sur pied de façon durable. En août, le gouvernement russe a procédé à la dévaluation du rouble et a omis de s'acquitter de ses engagements à l'égard d'une partie de sa dette intérieure. Aussi le versement de l'aide internationale a-t-il été reporté.

Dans la foulée de la crise en Russie, l'écart s'est sensiblement creusé entre le rendement des marchés obligataires des marchés émergents et celui des bons du Trésor américains comparables, car les intervenants des marchés

financiers se sont montrés plus réticents à investir dans les nouvelles économies de marché. L'effet de débordement engendré par la crise en Russie a été particulièrement marqué en Amérique latine, et surtout au Brésil.

Les craintes au sujet de la dévaluation du *real* brésilien ont donné lieu à une fuite de capitaux et ont obligé les autorités à puiser dans leurs réserves de change pour défendre leur système de parité glissante. Le 13 novembre, à l'instigation du FMI, la communauté internationale a annoncé un soutien de 41,6 milliards de dollars américains pour le Brésil. Dans le cadre de cette initiative, le Canada participe à une facilité de crédit de la Banque des règlements internationaux d'environ 13,28 milliards de dollars américains, en garantissant une tranche d'au plus 500 millions de dollars américains en plus des intérêts. Même si ce soutien a, au départ, ravivé l'optimisme à l'égard de l'économie brésilienne, la lenteur avec laquelle les mesures nécessaires de consolidation financière ont été adoptées a fait resurgir le pessimisme des investisseurs. Les tensions financières sont devenues si fortes que, le 15 janvier 1999, les autorités brésiliennes ont annoncé le flottement du *real*. Le FMI et le Brésil se sont mis d'accord sur les modalités d'un programme modifié du FMI qui tiendra compte de l'évolution des perspectives de l'économie brésilienne. Le Conseil d'administration a approuvé ces modifications en mars.

Aide accordée à la Russie et au Brésil à l'instigation du FMI

Contributions (en milliards de dollars américains)

Donateur	Russie	Brésil
FMI	15,1 (267 % de la quote-part) ¹	18,1 (600 % de la quote-part) ²
Autres institutions financières internationales	6,0	9,35
Donateurs bilatéraux	1,5	14,18
Total	22,6	41,6

¹ Financée en partie à l'aide des Accords généraux d'emprunt

² Financée en partie à l'aide des Nouveaux accords d'emprunt

Transparence et responsabilisation des opérations du Fonds

La sensibilisation accrue aux activités du FMI aide le public à comprendre les rouages de cette institution. C'est pourquoi le Canada a appuyé des mesures visant à renforcer la transparence et la responsabilisation des opérations du Fonds. Ce dernier a donné suite aux préoccupations de ses membres pour ce qui est d'assurer la transparence en diffusant un plus grand nombre de renseignements sur ses activités. À cette fin, il publie des rapports sur la situation des pays, assure une plus grande couverture de ses consultations annuelles auprès de ses membres et donne accès à ses documents archivés

depuis plus de 30 ans. À l'instigation du Canada, le Fonds a commencé à examiner les façons dont il informe le public de ses travaux. De plus, il incite ses membres à publier les lettres d'intention et les documents-cadres de politique économique qui sous-tendent les programmes appuyés par le Fonds.

Le Fonds invite également ses membres à publier les « énoncés de mission » élaborés lors des consultations annuelles qu'il mène auprès de ses membres. Pour préparer le rapport interne destiné au Conseil d'administration, la mission du FMI fournit souvent aux autorités un exposé de ses constatations préliminaires à la clôture des discussions avec les autorités. Certains pays, dont le Canada, publient maintenant ces exposés.

En mai 1997, le FMI a lancé une nouvelle série de Notes d'information à la presse (NIP) qui fournissent des renseignements sur la situation économique d'un pays membre et les conclusions du FMI au sujet des politiques et des perspectives de ce pays. Les NIP sont produites à la demande du pays visé, à l'issue de consultations périodiques avec le Fonds. La plus récente NIP visant le Canada a été publiée le 5 février 1999. Plus des deux tiers des pays acceptent maintenant que les NIP les concernant soient publiées. Le Fonds propose également d'émettre des NIP sur les documents d'orientation et les études économiques régionales.

Le Canada a accordé beaucoup d'importance à l'établissement d'un processus indépendant d'évaluation périodique impartiale des activités du FMI. Dans ce contexte, le FMI a amorcé un processus d'évaluation mené par des experts indépendants de l'extérieur et portant sur plusieurs éléments de programme appuyés par la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). Cela faisait suite à l'examen interne, mené par le FMI, de l'expérience des programmes de réforme dans le cadre de la FSAR en 1997. L'évaluation externe portait sur trois thèmes : l'évolution des situations externes des pays pendant l'application des programmes appuyés par la FASR, les politiques sociales et la composition des dépenses publiques pendant l'application de ces programmes, et l'effet de la prise en charge par des pays des programmes soutenus par la FASR. Les experts ont terminé leur rapport au début de 1998.

Le rapport externe recommande que les programmes soutenus par la FASR accordent plus d'importance aux répercussions sociales de l'ajustement, plus particulièrement les répercussions sur les groupes les plus vulnérables, et procèdent couramment à un examen plus général des options d'action pour mieux enchâsser la prise en charge par les gouvernements et l'engagement de ces derniers. En juillet 1998, le Conseil d'administration du FMI a discuté d'un rapport de suivi interne sur les leçons à tirer des examens de la FASR. Même si les membres du Conseil d'administration considèrent toujours la FASR comme un outil efficace et utile en ce qui touche le soutien de l'ajustement macroéconomique et des réformes structurelles dans les pays à faible revenu, ils ont appuyé des propositions visant à renforcer la conception et la mise en œuvre des programmes soutenus par la FASR, à la lumière des conclusions des examens interne et externe de la FASR. À l'insistance du

Canada et d'autres pays, le FMI a publié le rapport des évaluateurs externes et d'autres documents pertinents, en plus d'élargir le processus en invitant le grand public à faire des commentaires.

Deux autres évaluations externes ont été lancées en 1998 et devraient être terminées en 1999. L'une porte sur l'efficacité globale de la surveillance des politiques des pays membres exercée par le FMI et l'autre, sur les activités de recherche du FMI.

Vu l'intérêt croissant du public à l'égard de la situation financière du FMI et la volonté des membres, dont le Canada, de rendre les opérations plus transparentes, le FMI a commencé, en novembre 1998, à publier de façon périodique, tout au long de l'année, des données sur les ressources financières du FMI et sa position de liquidité, en plus des renseignements qui figurent déjà dans le rapport annuel et d'autres publications du FMI.

Comment obtenir des documents du FMI

Un éventail de documents, notamment des fiches d'information, des communiqués, des discours, le *Bulletin du FMI*, des rapports annuels, les *Perspectives de l'économie mondiale*, des rapports par pays et des documents de travail, sont diffusés sur le site Internet du FMI, à l'adresse <http://www.imf.org/>. En outre, le Service des publications du FMI fournit une gamme de documents sur les politiques et les activités du Fonds, et sur la conjoncture financière et économique internationale :

- le rapport annuel du FMI;
- les *Perspectives de l'économie mondiale*;
- les rapports par pays;
- les *Statistiques financières internationales*;
- le rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change;
- les communiqués;
- le *Bulletin du FMI*.

Le Centre des publications est situé au 700 19th Street NW, Washington D.C. 20431, États-Unis. Téléphone : (202) 623-7430; télécopieur : (202) 623-7201. Courrier électronique : publications@imf.org

Préparation et diffusion de données

Dans la foulée du Sommet de Halifax de 1995, le Fonds a également commencé à préparer de nouvelles normes sur les données pour mieux informer les marchés de l'évolution de la situation financière et économique et pour renforcer la surveillance qu'exerce le Fonds. Les pays qui empruntent sur le marché financier mettent, en temps opportun, des données détaillées à la disposition du public grâce à la norme spéciale de diffusion des données établie en avril 1996. Des renseignements sur les méthodes statistiques des

membres qui adhèrent à cette nouvelle norme sont affichés au tableau d'affichage des normes de diffusion, sur Internet (<http://dsbb.imf.org/>). Dans le cas du Canada, un des premiers pays à souscrire à cette norme, l'information se retrouve à l'adresse <http://dsbb.imf.org/country/cancats.htm> .

Le FMI a examiné les progrès réalisés grâce à la norme spéciale de diffusion des données en 1998, et il a approuvé un certain nombre de mesures liées à son fonctionnement, notamment reporter à la fin de 1999 le moment où les pays adhérant à la norme devront s'y conformer pleinement, obliger, d'ici la fin de 2001, les pays membres à diffuser les données annuelles sur les positions d'investissement à l'échelle internationale, et prévoir des hyperliens obligatoires entre le tableau d'affichage des normes de diffusion et les sites nationaux de données d'ici la fin de 1999.

Les récentes crises financières qui ont frappé certains marchés naissants ont fait ressortir des lacunes quant à l'accès du public aux données sur la dette extérieure et les réserves internationales (opérations à terme et utilisation des réserves). La divulgation de renseignements sur la situation financière des banques commerciales s'est également avérée insatisfaisante. À la demande du Canada et d'autres membres, le FMI continue d'élargir la norme spéciale de diffusion des données pour mieux régir ces aspects.

Normes

Le FMI participe également à l'élaboration et à la diffusion de normes internationales dans d'autres domaines. En 1998, il a adopté un code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques pour aider les pays membres à accroître la reddition de comptes et la crédibilité à l'égard de la politique fiscale. Les membres sont encouragés à appliquer ce code. En consultation avec les banques centrales et les instances internationales de surveillance des institutions financières, le FMI élabore un code semblable qui s'appliquera aux politiques monétaires et financières.

Nouveaux accords d'emprunt

Au Sommet de Halifax, le G-7 a demandé au Groupe des Dix (G-10) et à d'autres pays en mesure de soutenir le système monétaire international d'établir des accords de financement visant à doubler le montant des ressources accordées en vertu des Accords généraux d'emprunt (ententes de crédit qui appuient les ressources courantes du FMI) et à accroître le nombre de pays qui pourraient fournir une aide financière exceptionnelle au FMI. Un groupe de travail du G-10, présidé par le Canada, a amorcé des consultations auprès d'éventuels adhérents.

Au début de 1997, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé des Nouveaux accords d'emprunt, qui ont pour effet de doubler les ressources ou le crédit actuellement accordés au FMI par le truchement des Accords généraux d'emprunt. Les ressources sont fournies par les pays du G-10 et quelque 14 autres pays industrialisés ou économies naissantes jugés capables de soutenir le système financier international. La participation

élargie aux Nouveaux accords d'emprunt témoigne de la nature changeante de l'économie mondiale et de l'empressement des économies émergentes à partager la responsabilité de la gestion du système monétaire international.

Les Nouveaux accords d'emprunt sont entrés en vigueur le 17 novembre 1998 et ont été utilisés pour la première fois le 2 décembre 1998 pour appuyer le mécanisme de soutien du FMI à l'égard du Brésil. Les participants aux Nouveaux accords d'emprunt, dont le Canada, ont accepté de prêter jusqu'à 9,1 milliards de DTS pour aider le FMI à verser une aide financière au Brésil par l'intermédiaire de la Facilité de réserve supplémentaire. Une tranche de 2,9 milliards de DTS était disponible en 1998.

Nouveaux accords d'emprunt

Voici les principales caractéristiques des Nouveaux accords d'emprunt :

- Les pays participants consentiront des prêts au FMI lorsque ce dernier aura besoin de ressources supplémentaires pour prévenir ou corriger les insuffisances du système monétaire international ou pour redresser une situation exceptionnelle qui menace la stabilité du système.
- Vingt-cinq pays ont convenu de prêter jusqu'à 34 milliards de DTS (environ 73 milliards de dollars canadiens) au Fonds en cas d'urgence financière.
- La part du Canada s'établit à 4,1 % sous forme d'un engagement à consentir des prêts non budgétaires au FMI à partir de ses réserves internationales.
- Les Nouveaux accords d'emprunt ne remplacent pas les Accords généraux d'emprunt, qui demeureront en vigueur. Cependant, ils constituent le premier et le principal recours du FMI en cas de besoin de ressources supplémentaires.

Révision des quotes-parts

Le Fonds doit disposer de ressources suffisantes pour maintenir son efficacité à titre d'institution monétaire qui vient en aide aux pays aux prises avec des problèmes provisoires de balance des paiements en appuyant de saines pratiques d'ajustement. Les quotes-parts du Fonds sont révisées périodiquement, et au moins tous les cinq ans, de manière à les régénérer. Lors de la onzième révision générale, tenue en 1997, le FMI a convenu de hausser ses quotes-parts de 45 % pour les porter à 212 milliards de DTS (297 milliards de dollars américains). Les trois quarts de cette majoration ont été répartis entre tous les membres en proportion de leur quote-part actuelle. Le reste a été distribué de manière à ce que la quote-part des membres corresponde davantage à leur importance relative sur la scène économique mondiale. Les nouvelles quotes-parts ont pris effet le 22 janvier 1999, lorsque le FMI a déterminé que les membres intervenant pour 85 % du total des quotes-parts avaient sanctionné leur quote-part majorée. La quote-part du Canada est passée de 4 320,3 à 6 369,2 millions de DTS.

Allocation de DTS

Depuis quelques années, le FMI cherche des façons d'éliminer l'iniquité de la répartition actuelle des DTS parce qu'un certain nombre de nouveaux membres, y compris la Russie et d'autres pays à économie autrefois centralisée, n'ont pas participé aux allocations antérieures. Lors des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale, en septembre 1997, les gouverneurs du FMI ont approuvé une allocation spéciale ponctuelle de 21,4 milliards de DTS pour s'assurer que tous les membres reçoivent une part équitable des allocations cumulatives de DTS.

Cette allocation ponctuelle, qui requiert une modification des Statuts du FMI, doublera l'allocation actuelle des DTS. Les allocations consenties aux pays membres constitueront le point de repère des allocations cumulatives par rapport aux quotes-parts établies à l'occasion de la neuvième révision générale. On procédera à l'allocation lorsque les gouvernements des trois cinquièmes des membres intervenant pour 85 % du total des droits de vote auront souscrit à la modification.

Droits de tirage spéciaux

- Le droit de tirage spécial (DTS) est un élément des réserves de liquidité internationales créé par le FMI et alloué périodiquement à ses membres à titre de supplément de leurs réserves de devises et d'or.
- Pour procéder à une allocation générale de DTS, le Conseil des gouverneurs du FMI doit statuer sur l'existence d'un besoin mondial d'augmentation des réserves existantes.
- Les DTS ont été alloués pour la première fois aux membres en 1970. Deux autres allocations générales ont été effectuées, la plus récente en 1981. L'encours des DTS en circulation se chiffre actuellement à 21,4 milliards de DTS.

Le Canada a reçu des allocations totalisant 779,3 millions de DTS. En tenant compte de l'allocation spéciale ponctuelle, les allocations reçues par le Canada totaliseront 1 266,5 millions de DTS.

Gestion publique

L'une des initiatives clés de 1997 a été l'adoption de lignes directrices sur le rôle du Fonds en matière de gestion publique. Ces lignes directrices (Communiqué 97/15 sur le site Internet du Fonds) soulignent l'importance accrue que les membres du FMI accordent à une saine gestion publique et favorisent une participation plus active du Fonds dans la promotion de politiques et de pratiques administratives propices à la lutte contre la corruption dans la gestion des ressources publiques.

En 1998, le Canada a dirigé les efforts visant à inciter le FMI à informer ses membres de manière plus explicite au sujet des préoccupations à l'égard des liens entre une piètre gestion publique et une faible performance économique, et à retarder ou à suspendre son soutien jusqu'à ce que les pays en cause aient appliqué des correctifs appropriés. Le Canada a également incité le FMI à collaborer avec ses membres pour améliorer la qualité des dépenses publiques en réduisant les décaissements à des fins improductives, notamment les budgets militaires élevés, faisant ainsi place à des dépenses productives axées, par exemple, sur les soins de santé et l'éducation de base.

Libéralisation du compte de capital

En 1998, en réponse aux efforts déployés par certains pays, dont le Canada, la participation du FMI dans le dossier de la libéralisation du compte de capital a porté moins sur la discussion du bien-fondé d'un élargissement formel de sa compétence dans ce domaine, et davantage sur des façons de fournir de meilleurs conseils stratégiques pour aider les pays à libéraliser leur compte de capital de façon ordonnée. Cela reflète le point de vue selon lequel, même si la libéralisation du compte de capital peut engendrer des retombées appréciables, elle risque également d'accroître la vulnérabilité des pays aux brusques sautes d'humeur des investisseurs. Cela est particulièrement le cas si les pays en question misent beaucoup sur les flux de capitaux à court terme ou si leur secteur financier intérieur est fragile.

Une importante leçon découlant des crises financières de 1998 est que l'ouverture du compte de capital doit se faire de façon ordonnée, progressive et selon une séquence bien établie. À cette fin, le Canada a pressé le FMI de jouer un rôle plus important dans ce domaine, en élaborant un guide pratique afin de garantir la libéralisation ordonnée des mouvements de capitaux dans les pays en développement. Il s'agirait de codifier les pratiques exemplaires et de décrire des politiques appropriées à l'intention des pays qui en sont à différents stades de développement.

La situation des prêts en 1998

L'une des principales activités du Fonds consiste à fournir une aide financière à court et à moyen terme aux pays membres qui se heurtent à des problèmes de balance des paiements, pour leur permettre de corriger les déséquilibres provisoires de leur balance des paiements tout en limitant le plus possible la perturbation du système monétaire international. Le soutien financier du FMI et l'aide supplémentaire qu'il mobilise souvent auprès d'autres sources permettent aux pays de faire des ajustements économiques en douceur.

À la fin de 1998, le FMI avait conclu des accords de prêt d'une valeur de 61,2 milliards de DTS avec 59 pays membres (voir annexe 1). Les tirages effectués par ces pays en 1998 ont atteint le niveau record de 21,5 milliards de DTS. Cette hausse des prêts est surtout attribuable aux tirages effectués en vertu de nouveaux mécanismes de financement avec la Russie et le Brésil, de même qu'à ceux effectués en vertu de mécanismes déjà en place avec la Corée et d'autres pays membres touchés par la crise asiatique.

Tableau 1
Flux des ressources du FMI

	1997	1998
	(en milliards de DTS)	
Achats totaux	16,8	21,5
Dont :		
Accords de confirmation	13,2	12,1
Mécanisme élargi de crédit	2,8	6,3
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	0,1	2,2
Facilité d'ajustement structurel renforcée	0,7	0,9
Rachats totaux	5,7	6,7
Achats nets	11,1	14,8

En 1998, les prêts accordés en vertu d'un mécanisme élargi de crédit ont fortement augmenté, surtout dans le cas de la Russie et de l'Indonésie. En juillet 1998, le mécanisme élargi de crédit existant de la Russie a été haussé à 6,3 milliards de DTS. Près de la moitié du décaissement initial a été mis à la disposition de la Russie par l'intermédiaire de la Facilité de réserve supplémentaire, le mécanisme de prêt à court terme du FMI qui permet de s'attaquer aux situations de crise susceptibles de se propager à d'autres pays. En août 1998, l'accord de confirmation de l'Indonésie a été remplacé par un mécanisme élargi de crédit pour corriger les problèmes structurels profondément enracinés du pays et accorder une période de remboursement plus longue que celle prévue par l'accord de confirmation.

Le maintien des décaissements à un niveau élevé en vertu des accords de confirmation en 1998 est attribuable à un important tirage effectué vers la fin de l'année aux termes du nouveau mécanisme approuvé pour le Brésil. La majeure partie de ce tirage a été fournie en vertu de la Facilité de réserve supplémentaire.

Les prêts assortis de conditions de faveur, qui relèvent de la FASR, ont légèrement augmenté. La Russie a bénéficié de la totalité des 2,2 milliards de DTS versés aux termes de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus, un autre mécanisme du FMI instauré à des fins particulières.

La gestion des intérêts du Canada au FMI

Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI, et il est chargé de gérer les intérêts canadiens auprès du Fonds. Il intervient dans les dossiers du FMI par l'intermédiaire de l'administrateur du Canada auprès du Conseil des gouverneurs en participant aux réunions du comité intérimaire, au printemps et à l'automne, en prononçant une allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale ainsi

qu'en rencontrant périodiquement le directeur général du Fonds (on peut consulter les discours du Ministre sur le site Internet du ministère des Finances, à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/>). Le gouverneur de la Banque du Canada est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI. Il participe également aux réunions du Fonds, au printemps et à l'automne.

La gestion des intérêts du Canada dans le cadre des travaux permanents du FMI relève de l'administrateur, Thomas A. Bernes, qui représente le Canada au Conseil d'administration. M. Bernes est l'un des 24 membres du Conseil d'administration. Outre le Canada, il représente 11 pays (l'Irlande et 10 pays des Caraïbes), qui forment un groupe au Conseil d'administration. Ce dernier compte 12 représentants de pays en développement ou en transition et 12 représentants de pays industrialisés. À titre de principal organe décisionnel du Fonds, le Conseil d'administration tient habituellement trois réunions par semaine.

Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques que fournit le Canada à l'égard des questions soulevées au FMI et des intérêts opérationnels du Canada. En outre, la Banque du Canada collabore étroitement avec le ministère des Finances pour fournir à l'administrateur du Canada des conseils sur des questions d'intérêt. Au nombre des autres ministères et organismes mis à contribution, mentionnons le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que l'Agence canadienne de développement international. Au ministère des Finances, la Division des finances et de l'analyse économique internationales est expressément chargée d'effectuer des analyses et de préparer des conseils sur les questions stratégiques et les programmes propres à certains pays qui sont soumis au Conseil d'administration.

Le Parlement est informé des activités et des opérations des institutions issues des accords de Bretton Woods au moyen du rapport annuel sur les opérations de ces institutions, des communiqués du Comité intérimaire et du Comité du développement, et de la participation des administrateurs et fonctionnaires canadiens aux travaux des comités parlementaires.

Participation du Canada aux décisions du FMI

Vu que la plupart des décisions du FMI font l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (le plus souvent, en faisant circuler des mémoires énonçant sa position) ou d'influencer les autres membres par l'intermédiaire de discussions au Conseil. En 1998, le Canada s'est toutefois abstenu de voter sur la question de l'augmentation des salaires du personnel du FMI. Au début de 1999, le Canada s'est également abstenu de voter sur une demande d'aide financière provenant du Pakistan.

Bureau du Canada au FMI

Outre l'administrateur, le Bureau du Canada compte un conseiller et deux adjoints techniques canadiens. L'Irlande choisit l'administrateur suppléant, et les pays des Caraïbes désignent un deuxième conseiller.

Personnel canadien du Bureau de l'administrateur

Administrateur :	M. Thomas A. Bernes
Conseiller canadien :	M. Mostafa Askari
Adjoint canadien :	M. Jeff Chelsky
Adjoint canadien :	M. John Nelmes
Téléphone :	(202) 623-7778; télécopieur : (202) 623-4712
Adresse :	11-100, 700 19th Street NW, Washington D.C. 20431, États-Unis

La responsabilité principale du Bureau de l'administrateur consiste à défendre les intérêts du Canada et des autres pays représentés par le Canada au Conseil d'administration du Fonds. Le Bureau participe aux discussions du Conseil qui portent sur une vaste gamme de questions stratégiques, opérationnelles et administratives, notamment la surveillance, les demandes d'aide des pays et les examens connexes.

La participation financière du Canada

La participation financière du Canada au FMI se compose principalement de sa quote-part, laquelle, par suite de la majoration récente découlant de l'entrée en vigueur de la onzième révision générale, s'établit à 6 369,2 millions de DTS, soit environ 3 % du total des quotes-parts. Cette quote-part représente un avoir mis à la disposition du Fonds et libellé en partie en dollars canadiens et en partie en devises, notamment en dollars américains ou en DTS. Ces montants en devises continuent de faire partie des réserves de change du Canada. Puisqu'elle constitue un avoir, la quote-part du Canada n'est pas comptabilisée comme une dépense dans le budget du gouvernement du Canada.

Seule une très faible partie de la quote-part du Canada en dollars canadiens est effectivement détenue en espèces par le FMI. Le reste est conservé par la Banque du Canada sous forme de billets à vue, au cas où le FMI aurait besoin de ressources additionnelles. Le Canada reçoit des intérêts sur sa quote-part lorsque le dollar canadien est utilisé pour effectuer des prêts, c'est-à-dire lorsque d'autres pays membres effectuent des tirages en dollars canadiens. En 1998, le Canada a reçu 36,4 millions de DTS en raison de sa position

créditrice nette. Le Canada a également touché 0,8 million de DTS en intérêt sur un prêt accordé au FMI en vertu des Accords généraux d'emprunt. On trouvera plus loin des précisions au sujet de ce prêt.

À la fin de l'année, les réserves du Canada totalisaient 779,5 millions de DTS, soit 100,0 % de son allocation cumulative. En 1998, les réserves de DTS du Canada dépassaient son allocation, ce qui a généré un revenu d'intérêt net de 1,1 million de DTS¹. Ce revenu et le revenu net tirés de la position créditrice nette du Canada auprès du Fonds sont versés au Compte du fonds des changes du Canada, ce qui ajoute aux réserves de devises du Canada.

Tableau 2

Position financière du Canada au FMI

	31 décembre 1998	31 décembre 1997
	(en millions de DTS)	
Quote-part	4 320,3	4 320,3
Réserves du Fonds en dollars canadiens	2 892,1 ¹	3 153,0 ¹
Position de réserve du Fonds	1 428,2 ²	1 167,3 ²

¹ En accord avec les règlements du Fonds, ce dernier conserve au moins 0,25 % de la quote-part du Canada sous forme de dépôts en dollars canadiens auprès de la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à vue ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

² Montant que le Canada peut tirer à vue au FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant résulte à la fois de la partie de la quote-part du Canada mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période, de l'utilisation du dollar canadien dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres et de prêts consentis au FMI en vertu d'accords d'emprunt comme les Accords généraux d'emprunt et les Nouveaux accords d'emprunt. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles en devises du Canada.

L'an dernier, conformément à ses engagements, le Canada a contribué à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI. Cette facilité offre une aide financière à des conditions de faveur à des pays à faible revenu aux prises depuis longtemps avec des problèmes de balance des paiements. L'engagement du Canada à l'égard de la FASR prend la forme d'un prêt de 500 millions de DTS et d'une subvention d'environ 190 millions de DTS. À la fin de 1998, les remboursements relatifs à ces accords totalisaient 399,5 millions de DTS, et les subventions représentaient 104,4 millions de DTS.

¹ Lorsque les réserves de DTS d'un pays membre sont supérieures (inférieures) à son allocation cumulative, ce membre (le Fonds) touche des intérêts sur la différence.

Le Canada participe également aux Accords généraux d'emprunt, mécanisme de crédit établi par le G-10 pour suppléer aux besoins de ressources du Fonds en cas de crise financière. L'engagement du Canada à l'égard des Accords généraux d'emprunt équivaut à 892,5 millions de DTS. Cette marge de crédit a été utilisée, pour la première fois depuis quelques années, afin de financer l'ajout de 6,3 milliards de DTS au soutien maintenu à l'égard de la Russie. Le FMI n'a effectué qu'un prélèvement de 1,4 milliard de DTS en vertu de ce mécanisme, la part du Canada s'établissant à 75,8 millions de DTS. Comme il est mentionné ci-dessus, le Canada participe également aux Nouveaux accords d'emprunt et, en décembre 1998, il a prêté au FMI 128,7 millions de DTS pour couvrir le premier prélèvement aux termes de l'accord de confirmation avec le Brésil. En mars 1999, le FMI a remboursé au Canada les prêts consentis en vertu des Accords généraux d'emprunt et des Nouveaux accords d'emprunt.

Les prochains défis

Le Fonds aura pour principal défi de veiller à ce que sa mission satisfasse aux besoins de l'économie mondiale, qui devient de plus en plus intégrée. En outre, il doit continuer d'appuyer les membres aux prises avec des problèmes de balance des paiements, y compris les pays pauvres très endettés. Pour ce faire :

- Le FMI doit déterminer comment réorienter ses activités de surveillance pour mieux prévoir, éviter et corriger les crises de liquidités et de confiance comme celles qui ont récemment touché l'Asie.
- Le FMI doit continuer de contribuer efficacement à l'élaboration d'une vaste stratégie de gestion de la dette en veillant à disposer de ressources suffisantes pour continuer de financer la FASR à l'intention des pays pauvres très endettés. Il doit également poursuivre la mise sur pied d'une FASR autofinancée, pour offrir aux pays à faible revenu des prêts à long terme et à des taux d'intérêt réduits.
- Le FMI doit examiner de près la meilleure façon d'assurer la libéralisation ordonnée des comptes de capital, en insistant sur le renforcement prioritaire des secteurs financiers ainsi que sur leur réglementation et leur surveillance appropriées.

LA BANQUE MONDIALE

Aperçu

En sa qualité de membre de la Banque mondiale, le Canada participe de près à l'étude des grandes questions de développement au sein de la plus importante banque multilatérale de développement au monde. Avec ses 181 membres et des prêts et crédits consentis à 85 pays membres en développement au cours de l'exercice 1998, la Banque mondiale a une grande influence sur le développement mondial. Elle aide ses membres, qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays faisant la transition d'une économie planifiée à une économie de marché, en leur fournissant une aide à des conditions de faveur et en leur donnant accès aux marchés financiers internationaux à des fins de développement. En outre, elle fournit des conseils sur les questions stratégiques essentielles pour améliorer les perspectives de développement et la lutte à long terme contre la pauvreté de ses membres. Au cours de l'exercice 1998, la Banque mondiale s'est engagée à fournir à ces pays des prêts et des crédits totalisant environ 28,6 milliards de dollars américains (voir annexe 2). Depuis sa création, il y a plus de 50 ans, elle a versé aux pays en développement des prêts d'une valeur supérieure à 400 milliards de dollars américains (voir annexe 3).

Les rouages du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes complémentaires, mais distincts : la BIRD; l'IDA; l'AMGI; et la SFI.

La BIRD et l'IDA, qui sont couramment désignées Banque mondiale, fournissent toutes les deux des fonds pour la réalisation de projets d'investissement et pour des activités d'ajustement ou de réformes économiques. Cependant, la BIRD prête des fonds à des conditions commerciales légèrement au-dessus du taux d'intérêt du marché – taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) – aux membres les mieux nantis, tandis que l'IDA offre des crédits sans intérêt aux membres les plus démunis. La BIRD puise ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux, en fonction de sa cote de crédit triple-A, tandis que l'IDA reçoit des fonds sous forme de subventions accordées par des donateurs et d'autres sources, y compris le revenu net de la Banque mondiale (voir détails ci-dessous). En fait, la BIRD consent des prêts en aval à des pays emprunteurs à un taux d'intérêt bien inférieur à celui que ces pays pourraient obtenir par ailleurs.

La SFI supplée les activités de la BIRD et de l'IDA en effectuant à des conditions commerciales des placements dans des entreprises privées rentables. Elle offre des services, comme des prêts directs au secteur privé, des prises de participation, la mobilisation des ressources et une aide technique. Le mandat de l'AMGI complète celui de la SFI : l'Agence favorise les placements étrangers directs du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant des risques non commerciaux, comme l'impossibilité de convertir des devises lors de conflits civils.

De nombreux pays membres de la Banque mondiale continuent d'avoir d'énormes difficultés à rehausser le niveau de vie de leur population. L'aide de la Banque a été un moyen déterminant d'accroître l'autonomie de certains pays. Dans les pays qui ont instauré un climat propice, les investisseurs privés peuvent jouer un rôle important pour favoriser le financement de la croissance. La Banque mondiale continue de jouer un rôle catalyseur de premier plan pour encourager le recours aux capitaux privés à des fins de développement.

Réaction à la crise financière des marchés naissants

Les marchés internationaux sont demeurés volatiles en 1998 et au début de 1999, la crise financière d'Asie de l'Est s'étant étendue à d'autres marchés naissants (notamment la Russie et le Brésil). Cette crise financière des marchés naissants fait planer un risque appréciable sur l'expansion économique à l'échelle internationale et menace de nuire au progrès mondial dans la lutte contre la pauvreté. La Banque mondiale, de concert avec le FMI, a joué un rôle central en fournissant de l'assistance financière et technique aux économies touchées par la crise. Les deux institutions assument un rôle déterminant en aidant à rétablir la confiance des investisseurs internationaux dans les économies en crise. L'apport de la Banque mondiale, distinct de celui du FMI, dans l'intervention mondiale visant à contrer la crise financière est conditionné par son mandat et son expérience de la promotion du développement économique durable à long terme.

Après une période d'expansion rapide au début et au milieu des années 1990, les flux de capitaux privés aux pays en développement ont rétréci radicalement depuis le début de la crise. Ce rétrécissement, jumelé au recul constant des transferts accordés par les organismes bilatéraux d'aide officielle au développement, a fortement haussé la demande de financement adressée à la Banque mondiale au cours de l'exercice 1998 (du 1^{er} juillet 1997 au 30 juin 1998), demande qui est demeurée soutenue.

La demande concerne particulièrement les prêts à l'ajustement², principal moyen utilisé par la Banque pour fournir de l'assistance aux économies en crise. Les prêts à l'ajustement, mesurés en pourcentage de la totalité des opérations de prêt de la Banque (IDA et BIRD), sont passés à 39 % au cours de l'exercice 1998, contre 26,5 % en 1997 et 21 % en 1996. Au cours de l'exercice 1998, les prêts à l'ajustement de la BIRD ont totalisé 47 % de l'ensemble des opérations de prêt de cette banque. Les actionnaires ont convenu que cette forme de prêts consentis par la BIRD est normalement

² Un « prêt à l'ajustement » est un instrument de prêt à décaissement rapide dont se sert la Banque pour accorder un soutien au programme de réformes structurelles d'un gouvernement. Toutefois, les opérations de prêt de la Banque se composent surtout de « prêts d'investissement », qui sont octroyés au cours des périodes de mise en œuvre, à moyen ou à long terme, de projets de développement particuliers.

soumise à un plafond théorique égal à 25 % de la totalité des prêts. Compte tenu du rôle décisif que joue la Banque dans les interventions internationales visant à répondre à la crise financière et du lien entre le développement à long terme et le rétablissement de la croissance que viennent appuyer les prêts à l'ajustement, les administrateurs de la Banque se sont entendus pour que le plafond soit dépassé en 1998. Il se peut qu'il soit dépassé en 1999 également.

Au cours de l'exercice 1998, les engagements de la Banque en matière de prêts se sont accrus par une marge record de 67 % en regard du total de 28,5 milliards de dollars américains en 1997. Si la plus grande part des prêts, soit 16 milliards de dollars américains, est allée aux économies en crise de l'Asie de l'Est, des prêts supplémentaires ont également été consentis à la Russie, au Brésil et à l'Argentine. En ce qui a trait à l'un des bénéficiaires, soit la Corée, la Banque n'avait pas exercé le rôle de prêteur actif depuis 1988.

Enseignements de la crise

La Banque a tiré trois enseignements importants de la crise financière des marchés naissants. D'abord, elle a appris que la saine régie, y compris la présence d'institutions de surveillance fortes, était la clé de la stabilité économique. Deuxièmement, elle a constaté que les crises financières s'accompagnaient inévitablement de conséquences sociales et que, tout particulièrement, elles avaient souvent pour effet d'aggraver le sort des pauvres. Troisièmement, elle a conclu que les organismes multilatéraux et bilatéraux devaient mieux coordonner leurs interventions. La Banque a intégré ces leçons à ses opérations, ce dont témoignent les quatre grandes orientations données à ses programmes de soutien en temps de crise :

- (a) réagir aux conséquences sociales de la crise (filet de sécurité sociale et questions touchant au marché de la main-d'œuvre);
- (b) promouvoir une saine régie;
- (c) axer l'assistance sur la restructuration du secteur financier et du secteur privé et appuyer les réformes structurelles visant à rétablir la croissance durable;
- (d) nouer des partenariats.

(a) Aider à protéger les démunis

Les gouvernements et les institutions multilatérales ont été pris au dépourvu par la rapidité et l'ampleur des répercussions que la crise financière des marchés naissants a eues sur les pauvres. Les pays touchés sont confrontés à des revenus en baisse, à l'escalade de la pauvreté absolue et de la malnutrition, à la dégradation des services publics, aux menaces qui pèsent sur les systèmes d'éducation et de santé, à la vulnérabilité croissante des femmes et des enfants et à un taux de criminalité et de violence en hausse. L'Indonésie est le pays le plus durement touché : selon les prévisions du FMI, 21,5 millions de personnes, soit quelque 11 % de la population, pourraient se

retrouver sous le seuil de pauvreté (défini comme étant vivre avec un revenu inférieur à 2 \$US par jour). On estime que le nombre de personnes dans cette situation pourrait augmenter de 6,7 millions (12 % de la population) en Thaïlande, et de 5,4 millions (12 % de la population) en Corée. En ce qui concerne le Brésil, un recul de 3 % du produit intérieur brut (PIB) ferait passer quelque 7,5 millions de Brésiliens sous le seuil de pauvreté.

La Banque a réagi à la situation en faisant du soutien au secteur social un élément clé de l'assistance à l'ajustement et à la restructuration économiques dans les économies en crise. Son activité s'étend à de l'aide accordée aux gouvernements en vue de la conception et du financement de fonds d'investissement social et du renforcement des systèmes de sécurité sociale à l'intention des personnes âgées et des chômeurs.

Au cours de l'exercice 1998, la Banque a engagé environ 800 millions de dollars américains sous forme de soutien direct aux projets du secteur social dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, somme qu'elle entend tripler au cours des trois prochaines années. Des prêts à l'ajustement structurel consentis récemment à la Thaïlande, à la Corée, à l'Indonésie et à la Malaisie étaient tous assortis de dispositions visant à sauvegarder les dépenses gouvernementales dans les secteurs de la santé et de l'éducation (deux secteurs qui sont fortement bénéfiques aux démunis). De l'avis de la Banque, la plus grande part de ses prêts à l'ajustement consentis à l'Asie de l'Est au cours de l'exercice 1998 peuvent être qualifiés de façon générale comme étant « axés sur la pauvreté ».

Dans une perspective plus générale, au cours de l'exercice 1998, 40 % de la totalité des prêts d'investissement (projets) ciblaient directement les pauvres (contre 29 % dans l'exercice 1997). Outre ses prêts aux projets du secteur social, les prêts à l'ajustement consentis par la Banque offrent un soutien budgétaire direct aux programmes gouvernementaux ayant une forte dimension sociale. La Banque mondiale appuie aussi les activités du secteur social, dans le cadre de ses échanges et consultations de principe avec les États et par le truchement de l'assistance technique, des enquêtes économiques, des examens des dépenses publiques et de sa participation à des programmes de partenariat.

Incidence de la crise sur les pauvres et réaction de la Banque mondiale

Dans une économie en crise, la Banque mondiale se préoccupe d'abord de veiller à ce que les ménages à faible revenu et les ménages pauvres disposent d'un accès certain à la nourriture et aux produits de première nécessité comme les médicaments et les fournitures d'hôpital. À cette fin, les interventions de la Banque appuient les dépenses publiques qui profitent aux pauvres et qui aident à améliorer les dispositions du filet de sécurité.

- En Indonésie, l'aide vise à instaurer des subventions à l'achat de biens essentiels, ainsi que des bourses d'études au profit de 2,6 millions d'élèves nécessiteux d'écoles secondaires du premier cycle.
- En Thaïlande, la Banque collabore étroitement avec le gouvernement en vue de recenser, parmi les dépenses gouvernementales venant directement en aide aux indigents, celles qui pourraient être protégées ou élargies. De plus, un prêt de 300 millions de dollars américains consenti par la Banque financera la création d'emplois au profit des pauvres et des chômeurs par le truchement de programmes de travaux publics. Ces derniers sont censés donner lieu à un million de mois d'emploi.
- En Corée, une aide importante a été accordée pour la réforme des pensions. Grâce aux prêts consentis par la Banque, le gouvernement a pu augmenter les crédits budgétaires alloués aux programmes du filet de sécurité sociale (les débours allant au filet de sécurité sociale totalisaient 2,5 % du PIB en 1998, soit 10 fois de plus qu'en 1997).
- Au Brésil, grâce à un prêt de 252 millions de dollars américains, le gouvernement pourra venir en aide aux enfants de familles démunies, aux personnes nécessiteuses retraitées ou handicapées, aussi bien qu'aux familles qui ont besoin d'avoir accès à des services de santé gratuits ou à prix modique. Un prêt distinct de 757 millions de dollars américains a pour objet d'appuyer la réforme du système national de pensions.

(b) Promouvoir la saine régie et combattre la corruption

Au moyen de ses prêts à l'ajustement et de ses prêts d'assistance technique, la Banque accorde un soutien à diverses réformes de la fonction publique visant à améliorer la régie des organismes gouvernementaux par une responsabilisation et une transparence accrues. De plus, la Banque offre des conseils aux gouvernements sur la rédaction de lois portant sur la régie, y compris des mesures législatives visant à lutter contre la corruption. La Banque a effectué une analyse poussée des processus budgétaires et de l'efficacité des institutions, qui vient appuyer cette activité. En Indonésie, la Banque collabore avec le gouvernement et des représentants de la société civile à l'élaboration d'une stratégie intégrée de lutte contre la corruption dans le secteur public.

(c) Soutenir la réforme et la restructuration

En ce qui a trait au secteur privé, la Banque prête main-forte aux gouvernements pour qu'ils se dotent de cadres de restructuration et de gestion des faillites et de politiques resserrées sur la concurrence, en plus d'accorder un soutien à la régie d'entreprise et aux réformes des lois.

Le rétablissement doit passer par un secteur financier robuste. Dans le cadre de son activité intéressant les secteurs financiers, la Banque a donc augmenté sa main-d'œuvre de spécialistes de quelque 50 % depuis 18 mois, parmi lesquels on trouve un certain nombre d'experts en finances du secteur privé.

Centre de Toronto

Sensibles au besoin de renforcer la réglementation et la surveillance des secteurs financiers dans les économies en crise, le gouvernement du Canada et la Banque mondiale annonçaient en 1997 la mise sur pied du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, à Toronto. Les principaux responsables de la surveillance et de la réglementation au sein des marchés naissants y recevront une formation fondée sur l'expérience. Le Centre met l'accent sur le leadership exercé dans le cadre de la fonction de surveillance et propose à cette fin des programmes pragmatiques, suivant le principe que nul enseignement ne vaut l'expérience. Le gouvernement canadien assure le financement du Centre de Toronto par l'intermédiaire de l'ACDI. Le Centre est établi à la Schulich School of Business de l'Université York.

En 1998, le Centre a offert avec succès deux cours sur la surveillance des banques, qui ont attiré un éventail imposant de candidats occupant des postes de niveau élevé, relevant généralement du gouverneur ou du sous-gouverneur. Il diversifiera ses activités au cours de l'année qui vient en offrant un cours sur les valeurs mobilières et trois autres, sur la surveillance des banques.

La Banque mondiale a récemment établi un site Web du Centre de Toronto, dont l'adresse est la suivante : <http://www.worldbank.org/html/fpd/tc> .

La Banque offre un solide soutien à la mise en place d'organismes de restructuration des banques et à la prise de mesures visant à traiter des portefeuilles bancaires non productifs, des institutions financières insolubles et de l'aliénation des biens. Qui plus est, elle aide à la mise en place de cadres légaux, comptables et réglementaires solides et à l'amélioration de la régie des institutions financières, ainsi qu'au renforcement des organismes de surveillance du secteur financier.

(d) Améliorer la coordination avec d'autres organismes

À la demande des actionnaires, la Banque et le FMI se sont livrés en 1998 à une évaluation franche de leur travail conjoint et ont défini d'importantes mesures visant à améliorer leur collaboration. Ces mesures, en cours d'application, comprennent un partage plus net des responsabilités entre les institutions ainsi que la mise sur pied d'un comité de liaison de la haute direction chargé d'améliorer les travaux concertés de la Banque et du Fonds auprès des organismes internationaux de surveillance. Grâce à ces liens resserrés, le FMI a pu profiter de l'expérience de la Banque pour évaluer l'incidence à long terme en matière de développement de ses propres prêts à l'ajustement structurel. La Banque et le FMI ont collaboré de façon particulièrement étroite à l'activité capitale concernant les secteurs financiers (voir « Questions communes »).

En outre, la Banque et le FMI collaborent étroitement avec les gouvernements à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) qui réussissent à obtenir de bons résultats. Le projet est décrit en détail dans la section « Questions communes ».

Au cours de l'année écoulée, la Banque mondiale a également approfondi ses relations de partenariat avec les banques régionales de développement et d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux (y compris l'Organisation mondiale du travail et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). Un mécanisme de consultation tripartite réunissant la Banque, le FMI et la Banque asiatique de développement a été mis en place afin de coordonner les programmes en cours dans les économies asiatiques en proie à des crises.

Incidence de la crise des marchés naissants sur la Banque mondiale

La crise financière que connaissent les marchés naissants et l'intensification de la demande qui en découle à l'adresse de la Banque mondiale ont accru les pressions exercées sur le personnel et les ressources administratives de l'institution. En outre, elles ont augmenté les risques que court la Banque à cause de la progression rapide du portefeuille des prêts allant aux pays en crise.

L'amplification appréciable des risques qui pèsent sur la Banque mondiale a augmenté ses besoins en réserves. Le 30 juillet 1998, elle a ajouté une somme de 750 millions de dollars américains aux réserves de la BIRD, somme tirée de son revenu net de l'exercice 1998, qui se chiffre à 1,2 milliard de dollars américains³. En juillet 1998, la Banque a augmenté la rémunération

³ Le revenu net de la Banque mondiale provient des revenus tirés de ses opérations de prêts non concessionnels (BIRD) ainsi que de son revenu de placement en titres de participation. Le revenu net finance des affectations allant aux réserves de la Banque mondiale et à divers programmes de l'institution, y compris l'initiative des PPTÉ, la Facilité des subventions au développement et la contribution de la Banque aux reconstitutions de ressources de l'IDA.

de ses prêts non concessionnels afin d'accroître son revenu net. Le taux d'intérêt demandé des emprunteurs a été accru de 25 points de base (un quart de 1 %) et des droits initiaux de 100 points de base (1 % de la somme empruntée) sont entrés en vigueur. De plus, elle a ramené à 5 points de base pour l'exercice 1999 la diminution (renonciation) normale de 25 points de base du taux d'intérêt qu'elle accorde normalement au titre des prêts remboursés dans le respect de l'échéance.

Afin de mieux équilibrer l'obligation de la Banque d'intervenir dans les économies en crise et la nécessité d'une gestion prudente des risques croissants que ces économies font peser sur elle, le Conseil d'administration a adopté, en novembre 1998, un nouvel instrument de financement. Appelé « prêt spécial à l'ajustement structurel », il servira dans de rares cas, en collaboration avec le FMI, d'autres institutions financières internationales et des gouvernements, à accorder des prêts à l'ajustement exceptionnels aux pays en développement à revenu moyen, en butte à une crise financière ou à une situation qui pourrait mener à une crise financière. Le Conseil a également approuvé l'instauration du « prêt aux programmes d'ajustement structurel », qui ajoute un mécanisme de planification pluriannuelle aux prêts classiques à l'ajustement structurel.

En février 1999, la Banque a voulu répondre à la demande de sa clientèle visant des produits financiers assortis d'un risque moindre lié aux taux d'intérêt. Elle a approuvé, avec prise d'effet le 1^{er} septembre 1999, un nouveau taux à « écart fixe ». En vertu de ce mécanisme, la Banque fixera l'écart de taux d'intérêt en sus des frais d'emprunt imputés aux débiteurs de la BIRD au cours de la période d'amortissement des emprunts. De plus, la Banque offrira à ses clients des conseils sur la couverture des taux d'intérêt et des taux de change.

La Banque continue de chercher des moyens créatifs pour augmenter le financement mondial offert aux pays à revenu moyen menacés par la crise financière des marchés naissants. En mars 1999, elle a formulé une nouvelle proposition concernant un instrument de garantie dont l'objet était d'accorder un soutien financier à ces pays. Il est probable que le Conseil d'administration se penchera sur la proposition au printemps de 1999. Si elle est approuvée, la proposition, qui se rapporte à une « garantie fondée sur la politique », aura pour effet d'étendre aux opérations d'ajustement le programme de garantie de la BIRD, qui concerne actuellement le financement des projets. La Banque, s'unissant pour la circonstance à d'autres organismes multilatéraux ou à des gouvernements donateurs, pourrait ensuite cautionner en partie les prêts commerciaux aux gouvernements de pays à revenu moyen qui appliquent des programmes d'ajustement structurel, ou les émissions d'obligations garanties par ces gouvernements. Le projet de programme de garantie ciblerait étroitement les pays à revenu moyen ayant de bons antécédents macroéconomiques. Le projet vise à accroître le financement du secteur privé accessible aux gouvernements en leur permettant de faire valoir une garantie partielle offerte par la Banque mondiale.

Prêts aux programmes d'ajustement structurel et prêts spéciaux à l'ajustement structurel

La Banque mondiale a répondu en partie aux demandes intensifiées que lui adressaient les marchés naissants en proie à une crise financière en adoptant, en octobre 1998, deux nouvelles facilités d'emprunt : le prêt aux programmes d'ajustement structurel et le prêt spécial à l'ajustement structurel.

- Le prêt aux programmes d'ajustement structurel ajoute un mécanisme de planification pluriannuelle aux programmes d'ajustement structurel et prévoit un soutien à long terme aux budgets gouvernementaux en période prolongée de réforme des politiques et des institutions. Ce faisant, l'instrument rend beaucoup plus prévisibles le soutien accordé par la Banque et la surveillance exercée par elle.
- Le prêt spécial à l'ajustement structurel est un instrument de portée beaucoup plus grande, conçu expressément à l'intention des pays à revenu moyen frappés par une crise financière. Il constitue un moyen de soutien financier à décaissement rapide, qui peut être mis en œuvre dès les premières étapes d'un programme de soutien conjoint de la Banque et du FMI en période de crise. Un tel prêt est accordé dans le cadre d'un programme concerté international de soutien offert à un pays donné et auquel participent le FMI, des banques régionales de développement, des gouvernements et le secteur privé.
- Eu égard à la nature du soutien accordé en période de crise, le montant d'un prêt spécial serait supérieur au montant par pays que fixent les stratégies d'aide par pays de la Banque. D'une durée de huit ans, la période de remboursement du prêt spécial est plus courte que celle qui s'applique à un prêt normal à l'ajustement structurel. De plus, comme les prêts consentis en période de crise sont plus hasardeux, la rémunération d'un prêt spécial à l'ajustement structurel est supérieure d'environ 3,5 points de pourcentage à celle d'un prêt normal. Depuis l'instauration de l'instrument, des prêts spéciaux d'une valeur de 4 milliards de dollars américains ont été approuvés à l'intention de deux pays (l'Argentine et le Brésil).

Autres opérations de prêt de la Banque mondiale au cours de l'exercice 1998

En 1998, la Banque a également accordé un soutien appréciable aux pays d'Afrique orientale et d'Amérique latine dont les économies ont souffert des effets climatiques provoqués par El Niño. L'intervention d'urgence a compris une réaction rapide, à l'automne de 1998, en faveur des pays d'Amérique centrale dévastés par l'ouragan Mitch. Le Canada s'est engagé à verser 8 millions de dollars au fonds en fiducie spécial de secours à l'Amérique centrale, dirigé par la Banque mondiale, pour venir en aide aux pays durement frappés par l'ouragan, notamment le Honduras et le Nicaragua, deux pays pauvres très endettés.

Si les prêts par région ont surtout augmenté dans les pays du secteur Asie-Pacifique, chacun des départements géographiques de la Banque a accru le volume de ses opérations de prêt au cours de l'exercice 1998. La hausse la plus marquée est une augmentation de 57 % des opérations intéressant l'Afrique, qui traduit tant les effets de l'achèvement de la restructuration interne du département chargé de l'Afrique que, fait important, l'amélioration du climat économique de plusieurs pays africains.

Sanctions visant les opérations en Inde et au Pakistan : En réponse à une demande formulée par les gouvernements du G-8 à la suite des essais d'armes nucléaires en Inde et au Pakistan en mai 1998, la Banque mondiale a limité ses opérations, en faveur des deux pays, aux projets à l'appui des besoins fondamentaux (santé, éducation, etc.).

Cadre de développement intégré

La demande accrue qui pèse sur la Banque en raison de la crise des marchés naissants a forcé l'attention à la fois de la direction et des actionnaires de l'institution sur la nature du mandat d'aide au développement de la Banque. Le président James D. Wolfensohn a insisté sur la nécessité que la Banque continue de se concentrer sur les questions de développement à long terme et, à l'assemblée annuelle tenue en octobre 1998, il a lancé l'idée d'un nouveau cadre, appelé « cadre de développement intégré » (CDI), qui présiderait à l'évaluation et à la mise en œuvre de l'aide au développement.

Aux termes de la proposition du CDI, le Président en a appelé aux gouvernements et aux autres intervenants pour qu'ils resserrant leurs relations de partenariat et adoptent une approche holistique à long terme du développement. Le CDI offrira un cadre transparent et prépondérant qui guidera les fournisseurs d'aide bilatérale, les gouvernements de pays en développement, de même que les intervenants du secteur privé et de la société civile dans leurs travaux de développement. Le CDI comprend une matrice complexe qui apparie les questions de développement et les responsabilités des divers agents. La matrice a été conçue en vue de tenir compte de l'interdépendance entre, d'une part, les facteurs macroéconomiques et financiers et, d'autre part, les préoccupations en matière structurelle, sociale, environnementale et humaine, de même que celles qui concernent la régie.

Comme l'efficacité des efforts de développement a été minée dans le passé par un manque d'intervention des intéressés, le CDI insiste sur l'importance de céder la responsabilité des objectifs, des étapes et de l'échéancier des programmes de développement aux gouvernements locaux et aux organismes communautaires. La Banque entend adopter le CDI à titre expérimental au cours de la prochaine année dans quelque 12 pays. La première mise à l'essai aura lieu en Bolivie.

Les avantages de l'adhésion

- La part de 3 % des voix que détient le Canada à la Banque mondiale lui confère un siège (sur 24) au Conseil d'administration de cette dernière et un siège au Comité conjoint du développement du FMI et de la Banque mondiale. Le Canada peut, par l'intermédiaire tant du Conseil d'administration que des discussions à la Banque, participer directement à l'élaboration des politiques de cette dernière et à la prise de décisions touchant ses opérations. Le Canada et d'autres actionnaires conseillent la Banque dans le but ultime d'accroître la performance économique, sociale et environnementale des pays en développement.
- L'adhésion à la Banque donne l'occasion de participer aux discussions portant sur les questions relatives à la politique de développement international qui préoccupent les Canadiens. La participation au rapport de recherche annuel de la Banque, le *Rapport sur le développement dans le monde* (RDM), permet au Canada d'influer sur les discussions générales concernant la pauvreté, le marché du travail, la santé et l'environnement. Le RDM de 1998 portait principalement sur le rôle que joue le savoir dans la progression du bien-être. Une part importante de la matière qui a fondé l'étude provient de la conférence Savoir mondial 97, parrainée par le gouvernement du Canada et la Banque mondiale et tenue à Toronto en 1997. La conférence a mené au Partenariat mondial pour le savoir, qui réunit des intervenants des secteurs public et privé aussi bien que des organisations non gouvernementales (ONG) qui se sont engagées à promouvoir un accès élargi au savoir pour stimuler le développement durable. Le prochain RDM (2000) portera sur la pauvreté.
- Le Canada profite du rôle de premier plan que joue la Banque pour rassembler les donateurs afin de réagir rapidement aux situations d'urgence dans divers pays à la suite d'un conflit. La Banque mondiale fournit également au Canada une tribune par l'intermédiaire de laquelle il peut conjuguer ses efforts à ceux d'autres donateurs afin d'établir un point de vue commun sur les suites à donner à la crise financière des marchés naissants. Ainsi, le Canada et d'autres donateurs ont collaboré étroitement avec la Banque et le FMI pour préparer un programme d'aide financière multilatérale à l'intention du Brésil. Dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, le Canada a participé de près aux efforts de la Banque afin de mobiliser des ressources destinées à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. Grâce à cette coopération, le Canada exerce une grande influence, dépassant celle qui découle de ses programmes bilatéraux.
- Le Canada profite du rôle que joue la Banque mondiale au chapitre de la mobilisation des donateurs dans le cadre de groupes consultatifs pour offrir une aide à certains pays dans le besoin. Par l'intermédiaire des groupes consultatifs, les pays donateurs peuvent coordonner leurs conseils stratégiques et leurs programmes opérationnels de manière à uniformiser les conseils fournis aux emprunteurs et à optimiser l'incidence de leurs opérations. L'an dernier, la Banque mondiale a participé à 30 groupes consultatifs et groupes donateurs distincts. L'ACDI et d'autres donateurs

profitent également du fait que la Banque coordonne d'importants programmes internationaux, comme le programme spécial d'aide à l'Afrique et le Fonds pour l'environnement mondial.

- Le gouvernement canadien fait largement appel aux travaux de recherche et aux politiques de la Banque pour mieux comprendre les rouages du développement international. L'accès direct au personnel et aux compétences de la Banque accroît sensiblement l'efficacité d'une vaste gamme de programmes de l'ACDI.
- Enfin, les sociétés et les particuliers canadiens profitent d'une façon soutenue de la participation du Canada au Groupe de la Banque mondiale dans le domaine des achats. Au cours de l'exercice 1998, les décaissements relatifs à des biens et services canadiens ont totalisé 233 millions de dollars américains, portant le total des décaissements cumulatifs à plus de 3,6 milliards de dollars américains.

Douzième reconstitution des ressources de l'IDA

Si la communauté internationale s'est beaucoup intéressée récemment aux pays directement frappés par la crise financière des nouveaux marchés, il ne faut pas oublier la situation des pays les plus pauvres. Déjà en proie à une situation difficile, nombre de ces pays ont également subi les répercussions de la crise sur les prix des produits de base. À titre d'exemple, quelque 75 % des exportations de l'Afrique subsaharienne sont composées de produits primaires. La mondialisation accrue du système économique a mis en évidence l'importance d'augmenter les niveaux de vie et de soutenir la croissance durable à long terme dans tous les pays, y compris les plus pauvres.

Financement de l'Association de développement international

L'IDA est le guichet des prêts concessionnels consentis par la Banque mondiale. Elle offre des prêts à long terme sans intérêt aux pays en développement les plus pauvres. L'IDA est surtout financée par les contributions des gouvernements des pays membres les plus riches, et ses ressources sont reconstituées tous les trois ans. Convenue en novembre 1998, la Douzième reconstitution des ressources financera des projets sur une période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 1999. Grâce au financement de la Douzième reconstitution, l'IDA sera en mesure de consentir des prêts d'environ 20,5 milliards de dollars, un peu plus de la moitié étant constituée des contributions des donateurs. La part restante provient des remboursements de prêts, du revenu de placement, de transferts du revenu net de la BIRD et d'autres sources.

Le Canada s'est engagé à verser 607 millions de dollars (sur trois ans à compter de 1999) afin de respecter la part de 3,75 % qu'on attend de lui dans le cadre de la reconstitution.

L'IDA a pour mission de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie dans les pays les plus pauvres de la planète. Pour ce faire, elle accorde son appui à des projets qui augmentent le niveau de vie et fait la promotion d'un accès équitable aux bienfaits du développement économique. L'IDA s'attache aux résultats, afin de tirer le plus grand rendement – sous forme de développement – des rares ressources allant à l'aide; à la durabilité, pour obtenir des effets durables des efforts de développement dans les limites d'un cadre respectueux à long terme de l'environnement; et à l'équité, afin d'éliminer les barrières et d'offrir des débouchés aux défavorisés.

Priorités de l'IDA

La lutte contre la pauvreté est la pierre angulaire des activités de développement de l'IDA. Des politiques macroéconomiques et structurelles solides, des réformes institutionnelles et une saine régie sont les conditions indispensables à une diminution durable de la pauvreté. Ces dernières années, l'IDA a consacré d'importantes ressources à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de ses initiatives d'aide. La participation des gouvernements, des ONG et de la société civile est capitale. La prise en charge de la question par les débiteurs et le niveau de participation des ONG et de la société civile ont augmenté de manière appréciable au cours des reconstitutions des ressources de l'IDA.

L'IDA concentre ses efforts dans les secteurs qui ont une forte incidence sur le développement. À titre d'exemple, des efforts sont en cours en vue d'améliorer les résultats obtenus par l'action de l'IDA visant à aider les pays débiteurs à formuler et à mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté qui tiennent suffisamment compte de l'égalité entre les sexes. Qui plus est, sensible à la possibilité qu'une faible régie, y compris la corruption, puisse freiner le développement, l'IDA a intégré des facteurs de saine régie dans ses activités (voir ci-dessous).

Les mesures de lutte contre la pauvreté prises ces dernières années par la Banque mondiale, et particulièrement par l'IDA, privilégient les prêts aux services sociaux. L'IDA favorise particulièrement les prêts qui ciblent directement les pauvres, dans le cadre du Programme d'interventions ciblées (PIC). De 1996 à 1998, les prêts du PIC sont toujours intervenus pour plus de 50 % des prêts d'investissement de l'Association.

Tableau 3

**Prêts de l'IDA dans le cadre du Programme d'interventions ciblées
Exercices de 1996 à 1998**

	1996	1997	1998
Prêts de l'IDA dans le cadre du PIC (en millions de dollars américains)	3 246	1 874	3 267
En pourcentage des prêts d'investissement de l'IDA	63	53	54
En pourcentage de l'ensemble des prêts de l'IDA	47	41	44
Nombre de projets du PIC auxquels participe l'IDA	51	37	59

Les ressources de la Douzième reconstitution seront concentrées dans quatre secteurs clés :

- **Investir dans les personnes** – Les investissements privilégieront les services sociaux de base, y compris l'enseignement primaire et les services de santé, l'eau potable et l'assainissement, la nutrition et la protection sociale. Le financement à ce chapitre répondra à des impératifs, notamment faire en sorte que les enfants qui doivent travailler pour soutenir leur famille continuent à avoir accès à l'enseignement. Les prêts au secteur social continueront de constituer environ 40 % des prêts d'investissement pendant la durée de la Douzième reconstitution.
- **Promouvoir une croissance généralisée** – L'expérience en matière de développement montre clairement que la croissance économique durable et généralisée est indispensable à la lutte contre la pauvreté. Notamment, l'IDA souscrira aux changements de politique et aux projets qui favorisent le rôle et la croissance du secteur privé, y compris les petites entreprises, les micro-entreprises et les petites exploitations agricoles indépendantes à l'échelle locale.
- **Favoriser une saine régie** – Une saine régie est essentielle au développement économique durable et généralisé et à l'amélioration du bien-être de l'homme. Comme expliqué ci-après, l'IDA a consolidé son cadre analytique pour pouvoir évaluer le rendement global en matière de politique dans les pays bénéficiaires, y compris celui des facteurs de régie, lesquels seront pris en compte dans l'affectation des ressources de la Douzième reconstitution.
- **Protéger l'environnement** – L'IDA accordera son appui aux stratégies qui favorisent le développement durable du point de vue de l'environnement, étant donné que les effets de la pauvreté aggravent souvent ceux des dommages à l'environnement, et vice versa.

L'IDA reconnaît également la nécessité d'un effort particulier en Afrique – une région qui continue de poser un défi redoutable sous l'angle du développement. Nombre de pays africains pratiquent des politiques saines et connaissent des taux de croissance fortement améliorés, conditions qui offrent la possibilité d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens les plus démunis. Or les niveaux d'investissement dans ces pays sont trop faibles pour soutenir la croissance. Le maintien et la progression de leurs efforts nécessiteront un apport appréciable de la communauté internationale, tant du secteur privé que du secteur public. Afin de venir en aide aux pays d'Afrique qui se sont engagés à atténuer la pauvreté et à soutenir les réformes économiques et une croissance durable et généralisée, l'IDA entend accroître la part de ses ressources allant au continent africain pour atteindre 50 % des ressources de la Douzième reconstitution, tant que le rendement des pays particuliers le justifie.

Toutefois, force est de constater que c'est en Asie que l'on trouve le plus grand nombre de pauvres de la planète et que, dans nombre de régions d'Asie, les indicateurs sociaux sont pires que ceux d'Afrique. L'IDA réagira à la situation en se concentrant également sur ces pays et en accordant une attention particulière aux programmes sociaux et environnementaux à l'intention des débiteurs « mixtes » – les pays qui ont un accès limité aux fonds non concessionnels, mais dont les perspectives de développement économique varient grandement.

Affectation des ressources de l'IDA

Les ressources de l'IDA sont restreintes et doivent donc être affectées aux pays dans lesquels elles ont le plus de chances de favoriser une croissance généralisée et durable – c'est-à-dire les pays qui pratiquent des politiques saines. Le rendement des pays est évalué chaque année depuis 1980, et les résultats d'évaluation sont de plus en plus à la base des décisions en matière de partage des ressources de l'IDA. Dans le cadre de la Douzième reconstitution, les critères d'évaluation ont été grandement perfectionnés.

Deux types de critères modifiés sont dignes de mention, à savoir ceux qui concernent les politiques de diminution de l'inégalité et ceux qui touchent à la régie et au rendement du secteur public. Les premiers visent à évaluer le rôle des politiques et des institutions comme moyens d'assurer que les avantages de la croissance sont largement répandus. Les deuxièmes témoignent du point de vue partagé par les donateurs à la Douzième reconstitution, selon lesquels une saine régie influence les perspectives de croissance et de lutte contre la pauvreté d'un pays, et est donc au cœur des objectifs de l'IDA. La responsabilisation, la transparence, la primauté du droit et la participation constituent les quatre grands piliers de la régie qui sont indispensables au processus de développement et à l'utilisation efficace des ressources de l'IDA.

Les priorités du Canada à la Banque mondiale

Les prises de position du Canada (avril 1998 – mars 1999)

Les décisions du Conseil d'administration de la Banque mondiale sont normalement prises par consensus plutôt que par une mise aux voix officielle. À l'occasion, toutefois, des administrateurs n'ont pu participer au consensus du Conseil pour diverses raisons. En 1998 et au début de 1999, l'administrateur du Canada ne s'est pas rallié au consensus du Conseil à quatre reprises.

- En avril 1998, le Canada s'est abstenu de se prononcer sur une augmentation de 4,6 % du traitement du personnel de la Banque, étant donné que ce pourcentage représentait une hausse appréciable réelle et que, en comparaison, les traitements des fonctionnaires canadiens n'augmentaient pas.
- En janvier 1999, le Canada ne s'est pas prononcé sur un prêt à l'ajustement structurel de 350 millions de dollars américains à tranche unique destiné au Pakistan, étant donné qu'il accordait la préférence à un décaissement de la facilité en deux tranches distinctes afin d'assurer l'exercice efficace de la condition de politique économique dont était assorti le prêt.
- En février 1999, le Canada ne s'est pas prononcé concernant un prêt de la BIRD de 210 millions de dollars américains au secteur énergétique destiné à l'État indien d'Andhra Pradesh et s'est opposé à un prêt de 30 millions de dollars américains de la SFI à un projet d'extraction houillère en Inde de même qu'à un investissement de 5 millions de dollars américains dans ce dernier, étant donné qu'il estimait que ces opérations n'étaient pas conformes aux sanctions multilatérales imposées à l'Inde, qui limitent le financement accordé par la Banque aux projets appuyant les besoins fondamentaux des personnes.

Priorités de développement

Malgré des progrès soutenus réalisés depuis 20 ans en vue de relever le niveau de vie partout dans le monde, plus de 3 milliards de personnes demeurent dans un état de pauvreté extrême. La crise financière des marchés naissants a miné certains des progrès réalisés, des centaines de millions de personnes ayant été plongées à nouveau dans la pauvreté ces deux dernières années.

Depuis longtemps, le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène internationale pour **atténuer la pauvreté**, et il préconise la lutte contre la pauvreté comme priorité de la Banque mondiale. Ces dernières années, la Banque a adopté un point de vue de plus en plus global (ou « intégré ») à l'égard de la lutte contre la pauvreté; elle reconnaît que cette question ne peut être étudiée en vase clos. Le développement du secteur privé, une saine régie et des politiques respectueuses de l'environnement représentent

quelques-uns des facteurs qui doivent être pris en compte pour concevoir des stratégies visant à rehausser le niveau de vie des pauvres dans les pays membres. Également, on s'efforce davantage de faire en sorte que des mesures de protection sociale soient en place pour aider les pauvres au cours des périodes de rajustement économique.

Les évaluations de la pauvreté ont continué de concourir à la lutte contre la pauvreté de la part de la Banque l'an dernier. La Banque a effectué de telles évaluations dans 83 pays sur 105, lesquelles ont porté sur environ 90 % des pauvres de la planète. Par contre, la qualité des données sur la pauvreté est inégale, et, pour résoudre le problème et accroître l'efficacité de ses programmes de lutte, la Banque mondiale a donné deux nouvelles orientations à son activité dans le domaine en 1998 :

- Elle a changé l'optique de ses stratégies d'aide par pays, qui fixent les grandes priorités opérationnelles de la Banque dans les pays particuliers, en substituant la formulation de stratégies d'atténuation de la pauvreté à l'analyse du phénomène.
- Elle a insisté sur la qualité des effets de ses projets sur les pauvres plutôt que se concentrer strictement sur le nombre et la valeur des projets dans le domaine.

La Banque a également ménagé une plus grande place aux questions relevant du secteur social dans ses programmes de stabilisation macro-économiques. De solides politiques macroéconomiques sont la clé qui permet de donner un élan à la croissance et, ce faisant, de réduire la pauvreté.

Afin d'assurer une place plus prééminente à la lutte contre la pauvreté dans ses opérations, la Banque a mis sur pied le réseau de lutte contre la pauvreté et de gestion économique, à titre de département fonctionnel de son administration, en 1997. Le réseau, qui a pour tâche de concevoir une formule globale d'évaluation de la pauvreté, conseille les équipes de pays de la Banque sur les effets des projets de lutte contre la pauvreté. Une part importante de ses efforts sont dirigés vers trois pays cibles : la Bolivie, le Népal et le Vietnam.

Les prêts consentis par la Banque mondiale dans presque tous les secteurs comprennent des activités qui profitent expressément aux femmes. La Banque a renforcé sa base de données d'analyse de l'égalité entre les sexes en 1998 et a augmenté la formation relative aux questions d'égalité à l'intention des fonctionnaires des pays. Les composantes de tous les projets de la Banque approuvés au cours de l'exercice 1998 concernant l'**égalité entre les sexes** totalisaient 2,45 milliards de dollars américains et étaient principalement à l'adresse des pays dont les données désagrégées par sexe étaient insuffisantes.

Développement du secteur privé. Au cours des deux années écoulées, le Canada a encouragé l'approche de plus en plus coordonnée du Groupe de la Banque mondiale en matière de développement du secteur privé. On reconnaît maintenant le rôle essentiel que joue le secteur privé dans l'appui au développement, depuis la protection de l'environnement jusqu'à l'aide à la privatisation dans les économies en transition. C'est pourquoi des programmes d'innovation à l'intention des entreprises ont été lancés dans tous les bureaux régionaux de la Banque.

En 1998, la Banque lançait son nouveau programme de partenaires du milieu des affaires pour le développement, de concert avec des partenaires du secteur privé. Le programme a pour objet d'aider les entreprises privées à établir, dans des pays en développement, des projets locaux axés sur le développement dans quatre secteurs thématiques (éducation, ressources naturelles, eau et assainissement, et développement de la jeunesse). Le financement du programme provient du secteur privé, de la Banque et d'organismes bilatéraux officiels d'aide au développement. Des entreprises de ressources naturelles en œuvre dans le secteur minier de l'Angola y ont fait appel, de concert avec le gouvernement local et des ONG, afin d'accorder leur appui à des projets de développement communautaire dans le secteur social.

De plus en plus, la Banque recourt aux **garanties** pour donner aux pays en développement un accès élargi aux marchés de capitaux internationaux et nationaux. La Banque vient compléter les produits offerts par la SFI et l'AMGI en offrant des garanties de risque partiel et de crédit partiel pour favoriser l'investissement privé dans les projets prioritaires. Par contre, les revirements économiques qu'ont connus les marchés naissants ont retardé certaines des opérations de garantie de la Banque en 1998. La revue *Project Finance* plaçait l'un des projets de garantie approuvés l'an dernier, intéressant le premier producteur indépendant d'électricité au Maroc, parmi les 15 projets de financement les mieux réussis de l'année. En plus de garanties, la Banque a offert au Brésil, à la Chine, à la Turquie, à la Colombie et aux Philippines, en 1998, des services de consultation sur l'amélioration de la solvabilité et la bonne gestion de la dette éventuelle.

La Banque a approuvé, en 1998, deux nouvelles demandes de pays membres de l'IDA en vertu du programme de garanties, afin de couvrir les risques des prêteurs privés, là où la couverture d'assurance est par ailleurs insuffisante : (a) des garanties de risque partiel à des prêteurs privés qui accordent un financement aux projets se déroulant dans des pays membres de l'IDA qui donnent lieu à des opérations de change et (b) un programme pilote de 300 millions de dollars américains visant des pays membres de l'IDA en voie de réformer leurs politiques. Dans le cas du projet (a), la garantie (exceptionnelle) est fournie par la BIRD; l'IDA se porte garante du projet mentionné en (b).

Les répercussions de plus en plus marquées des **opérations de microcrédit** (prêts de taille relativement faible accordés aux pauvres par des organismes locaux, comme la Grameen Bank au Bangladesh) constituent un autre exemple de l'importance du secteur privé dans le développement. Moyennant un modeste investissement, ces organismes ont aidé à rehausser les conditions de vie des pauvres, particulièrement celles des femmes, dans les pays en développement. L'effet de ces opérations est probant : on constate que les pauvres peuvent être de bons entrepreneurs et aussi représenter de très bons risques de crédit.

Le Groupe consultatif sur les plus démunis (GCPD), qui comprend la Banque mondiale, le Canada et 23 autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, a été fondé en 1995. Il est chargé d'établir et de mettre en valeur des institutions durables qui offrent des services de microcrédit aux pauvres. Le GCPD a désormais entamé la deuxième étape de son activité.

Microcrédit : le Groupe consultatif sur les plus démunis

À la fin de l'exercice 1998, le GCPD avait financé 58 programmes, dont le fonds de la Banque mondiale pour les femmes, la Banque du Vietnam pour la pauvreté et le mécanisme de financement rural en Afrique du Sud. Le GCPD a également financé différentes initiatives de renforcement des capacités, dont une initiative pilote de renforcement des capacités en Afrique et le réseau mondial de microcrédit.

Les donateurs ont adopté les stratégies suivantes en vue de la deuxième étape de l'activité du GCPD :

- appuyer la mise en place d'institutions de microcrédit par la conception de ressources et la tenue d'activités propres à accroître les capacités dans le domaine;
- favoriser le changement des pratiques des membres du GCPD, notamment en ce qui concerne la gestion des portefeuilles de microcrédit;
- approfondir la compréhension de l'effet du microcrédit sur l'atténuation de la pauvreté;
- améliorer le cadre légal et réglementaire du microcrédit;
- faciliter la commercialisation du secteur du microcrédit.

Le GCPD cherche à accroître la capacité des institutions de microcrédit qui ont fait leurs preuves et à fournir une aide aux pauvres. La Banque mondiale a contribué 30 millions de dollars américains à la première étape de la facilité et a convenu provisoirement d'octroyer 20 millions de dollars américains de plus à la deuxième étape. Les donateurs bilatéraux du Groupe ont également consenti à y faire de nouvelles contributions.

Au cours de sa première étape d'activité (1995-1998), le GCPD a accordé des subventions totalisant 26 millions de dollars américains pour appuyer les opérations de microcrédit, l'assistance technique à la formation en gestion financière et l'élaboration de « politiques de pratiques exemplaires » à l'intention des fournisseurs de services de microcrédit. Les membres et les donateurs du GCPD ont pour tâche de tenir un fonds central destiné à accorder un soutien à des programmes de microcrédit dans les pays en développement. La ministre de la Coopération internationale, l'honorable Diane Marleau, a approuvé un accord de trois ans entre l'ACDI et le GCPD, d'une valeur de 1,5 million de dollars, qui entre en vigueur en 1999.

Saine régie et corruption : La Banque continue à faire des progrès en matière de régie. Comme il est mentionné ci-dessus, les questions de régie occupent une place prépondérante dans les programmes d'ajustement qu'analyse la Banque. L'intérêt que celle-ci porte à la question n'est pas limité aux économies en crise. En plus d'encourager une gestion plus efficace des dépenses publiques des pays débiteurs et un processus décisionnel plus démocratique et ouvert, la Banque incorpore à ses activités des mécanismes de lutte contre la corruption. Elle a modifié ses directives en matière d'adjudication de marchés de façon à ce que les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fraude ou de corruption soient exclus, temporairement ou en permanence, des projets qu'elle finance.

Le Canada se préoccupe beaucoup des dépenses improductives, particulièrement les dépenses militaires excessives. Il a souligné avec insistance à la Banque la nécessité que cette dernière adopte une approche péremptoire vis-à-vis des pays qui augmentent leurs dépenses militaires alors qu'ils bénéficient d'aide internationale. À une époque où les ressources des donateurs sont limitées, les clients de la Banque ne peuvent guère se permettre de dilapider les ressources et d'effectuer des dépenses improductives. Compte tenu de ce problème, la Banque a récemment remis à son personnel une note intitulée *Travaux de la Banque dans le domaine des dépenses militaires*. Elle demande, entre autres, de meilleurs renseignements de la part des emprunteurs au sujet des dépenses militaires globales, pour l'aider à mieux analyser ses dépenses publiques. Il est par ailleurs encourageant de constater qu'un certain nombre de pays (la Chine, la République tchèque, la Hongrie) ont demandé à la Banque de les aider à convertir les industries de type militaire, tandis que d'autres (l'Angola, l'Éthiopie, l'Ouganda) lui ont demandé de l'aide pour la démobilisation et la démilitarisation.

Au cours des récentes négociations de l'IDA, les donateurs ont souligné que les décisions concernant les prêts devraient de plus en plus se fonder sur la volonté de l'État emprunteur de réduire les dépenses improductives.

L'Institut de développement économique (IDE) de la Banque est un mécanisme important de formation à la régie et aux mesures de lutte contre la corruption⁴. Il met à profit son programme de réforme du secteur public pour amener les pays clients à s'entendre pour lutter contre la corruption. À la demande du gouvernement de la Bolivie et de concert avec Transparency International, l'IDE a élaboré une stratégie nationale anti-corruption fortement axée sur le trafic des stupéfiants et la réforme des lois. Outre son partenariat avec Transparency International, l'IDE a noué des rapports étroits avec le Centre parlementaire du Canada dans le cadre de son activité de formation à la saine régie.

Développement durable respectueux de l'environnement : Il y a longtemps que le gouvernement du Canada, de pair avec les ONG canadiennes, presse la Banque de mieux intégrer à ses opérations les questions liées à l'environnement. Il appuie nettement les initiatives récentes de la Banque dans ce domaine. La création du poste de vice-président à l'environnement et au développement durable, en 1993, a servi cet objectif. Au cours de l'exercice 1998, la Banque a approuvé des prêts de 902 millions de dollars américains à 18 projets environnementaux autonomes. Elle a aussi approuvé 10 projets dont les facteurs environnementaux étaient prépondérants, dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau et du développement urbain. Ces derniers avaient une valeur de 590 millions de dollars américains. En plus de son portefeuille de projets environnementaux, la Banque exige que chaque projet qui bénéficie de son soutien soit écologiquement viable. Les évaluations environnementales, qui font l'objet d'échanges avec le public, visent à mettre à l'épreuve les dispositions environnementales de chacun des projets de la Banque.

La valeur cumulée des projets environnementaux actifs financés depuis 1986 (y compris les investissements allant à la réduction de la pollution, à la protection des écosystèmes et à la mise en place d'une capacité de gestion environnementale) a plafonné au cours de l'exercice 1998, pour se chiffrer à 10,9 milliards de dollars américains, après avoir progressé de façon marquée pendant plusieurs années. Ce plafonnement témoigne de l'achèvement de plusieurs des premiers projets dans le secteur; la tendance se poursuivra vraisemblablement.

En 1998, la Banque s'est dotée de « politiques de sauvegarde » d'ordre social et environnemental pour protéger les personnes et les ressources naturelles contre d'éventuels effets adverses de projets de développement. En octobre 1998, elle analysait une stratégie visant à sensibiliser les intéressés aux questions environnementales lors de la conception et de l'exécution de ses projets énergétiques.

⁴ En mars 1999, la Banque a voulu accroître l'efficacité de ses programmes d'enseignement et de formation et a donc fusionné l'IDE avec le Centre de formation continue et de perfectionnement des cadres, pour former l'Institut de la Banque mondiale.

Il faut souligner les travaux de plus en plus importants de la Banque, en coopération avec d'autres intervenants, sur la question du **changement climatique**. On reconnaît maintenant que des mesures de portée mondiale sont requises pour résoudre ce problème, et la Banque aide ses pays membres à réduire les émissions de gaz à effet de serre. À la fin de l'exercice 1998, les responsables du fonds en fiducie de la Banque pour les projets de protection de la couche d'ozone (établi dans le contexte du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal) avaient approuvé l'affectation de 264 millions de dollars américains à 36 projets et à 379 sous-projets concernant les activités liées au changement climatique. Une part de 42 millions de dollars américains a été approuvé au cours de l'exercice 1998, notamment en vue du financement de projets qui élimineront progressivement 18 000 tonnes de substances appauvrissant la couche d'ozone. Cette initiative porte à plus de 30 000 tonnes (15 % des chlorofluorocarbures (CFC) libérés dans tous les pays développés en 1994) le volume de ces substances supprimées progressivement grâce à l'appui accordé par le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal par l'intermédiaire de la Banque.

Cette dernière s'est également employée à concevoir un cadre d'échange d'émissions de gaz carbonique au moyen du processus de la Conférence des parties sur les changements climatiques. Elle a l'intention de lancer un fonds prototype du gaz carbonique d'ici l'automne de 1999. Le fonds constituerait le premier instrument mondial d'échange des émissions de gaz carbonique.

La Banque remplit toujours son rôle d'organisme de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial. À ce titre, elle aide les pays à saisir les occasions les plus économiques de réduction des émissions, en mettant l'accent sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. À la fin de l'exercice 1998, la Banque mondiale avait approuvé 18 projets auxquels la participation du Fonds pour l'environnement mondial s'élevait à 939 millions de dollars américains.

Une société canadienne bénéficie du financement du Fonds pour l'environnement mondial

Econoler International, consortium formé de Dessau Soprin et de Hydro-Québec International, s'est vu consentir un prêt aux termes du programme des petites et moyennes entreprises du Fonds pour l'environnement mondial. Ce financement facilitera la participation financière de la société à l'établissement d'entreprises de services éconergétiques dans quatre pays du Maghreb.

Econoler International menait à bien, en janvier 1999, l'établissement d'une entreprise de services éconergétiques locale en Tunisie, détenue à 49 % par des partenaires locaux.

Transparence et responsabilisation

La transparence et la responsabilisation sont essentielles à la durabilité des opérations du Groupe de la Banque. Le Canada défend fermement une politique d'ouverture accrue à la Banque. Cette dernière a réagi aux préoccupations des actionnaires en publiant un plus grand nombre de documents sur les opérations de la BIRD et de l'IDA ainsi que de la SFI.

La transparence requiert également une **meilleure consultation des bénéficiaires**. Le Canada et d'autres donateurs ont pressé la Banque et les pays débiteurs de trouver des façons d'améliorer la consultation des populations locales dans les pays bénéficiaires, non seulement pour la conception ou l'exécution des projets, mais aussi pour l'élaboration d'importants documents d'orientation, comme des stratégies d'aide par pays. Le Canada a été l'un des principaux promoteurs des activités du **Groupe d'inspection**, mis sur pied pour aider la Banque à rendre compte à ses clients. La Banque mondiale a été le premier organisme multilatéral à mettre sur pied un groupe indépendant chargé de recueillir les plaintes de l'extérieur. Les intervenants ont le droit de demander au Groupe d'inspection de déterminer si la Banque s'est conformée à ses politiques et procédures. Depuis sa création en 1994, le Groupe a reçu 12 demandes d'enquête officielles; au cours de l'exercice 1998, il a recommandé qu'une enquête soit menée en regard de trois demandes.

Comment obtenir des renseignements de la Banque mondiale

Le Centre d'information publique de la Banque mondiale, qui a ouvert ses portes au début de 1994, offre une vaste gamme de documents de la Banque, y compris :

- des documents d'information sur les projets;
- des rapports d'évaluation des projets (approuvés par le Conseil des administrateurs);
- des documents de travail économiques et sectoriels d'envergure nationale, et des documents d'orientation sectoriels;
- le rapport annuel et le *Rapport sur le développement dans le monde*;
- le *Résumé mensuel des opérations* et les *Débouchés d'affaires internationaux*;
- des fiches de renseignements sur l'environnement, des évaluations et des analyses environnementales, et des plans d'action axés sur l'environnement;
- des tableaux de la dette mondiale;
- des précis du service d'évaluation des opérations.

Le Centre d'information est situé au 1776 G Street NW, Washington D.C. 20433, États-Unis. Téléphone : (202) 458-5454. Courrier électronique : pic@worldbank.org . On peut aussi obtenir des renseignements à jour sur Internet (<http://www.worldbank.org/html/pic/PIC.html>).

En 1998, un groupe de travail du Groupe d'inspection (composé des administrateurs du Canada, de la Suisse, des Pays-Bas, de l'Arabie saoudite, de l'Inde et du Brésil) a été chargé de recommander des moyens d'augmenter l'efficacité de l'activité du Groupe. Le groupe de travail a présenté l'ébauche de son rapport au Conseil d'administration à la fin de 1998, ce qui a marqué le début d'une période de consultations publiques sur ces recommandations. Il est probable que le rapport sera examiné officiellement par le Conseil en avril 1999.

Mesures axées sur les résultats

Évaluation de l'efficacité de l'aide : En novembre 1998, le service des études économiques de la Banque a publié une étude clé sur l'efficacité de l'aide au développement international. Les auteurs de l'étude sont arrivés à la conclusion que l'aide extérieure a réussi dans une large mesure à soulager la pauvreté dans les pays qui appliquent de saines politiques de gestion économique et dont les institutions gouvernementales sont solides.

Selon l'étude, en augmentant de 10 milliards de dollars américains par année l'aide aux pays faisant preuve d'un bon rendement, on pourrait faire sortir de la pauvreté 25 millions de personnes supplémentaires. De plus, chaque dollar d'aide extérieure accordée aux pays performants se traduit par un investissement de deux dollars supplémentaires, puisque l'aide contribue à faire augmenter la confiance du secteur privé et permet la mise en place des services publics dont les investisseurs ont besoin. Par contre, l'étude a confirmé que l'aide extérieure accordée aux pays mal gouvernés et qui n'ont pas une politique économique saine n'était pas particulièrement efficace; les sommes élevées accordées au titre de l'aide extérieure n'ont pas réussi à hausser de façon marquée le niveau de vie des habitants de ces pays. Le principe selon lequel on peut contourner les effets d'une politique inadéquate et d'un climat peu propice en orientant l'aide extérieure vers des activités particulières (comme la santé et l'éducation) n'a pu être corroboré.

Bien que le nombre de pays en développement ayant amélioré leur performance au chapitre de la gestion économique ait augmenté de façon importante au cours des dernières années, l'aide extérieure accordée par les pays développés est à son plus faible niveau depuis 50 ans (en 1997, elle correspondait à seulement 0,22 % du PIB, soit le plus faible niveau depuis 1947).

Amélioration de l'efficacité de la Banque mondiale

L'efficacité des opérations de la Banque constitue depuis longtemps un important objectif du Canada, mais elle ne se limite pas à des mesures de compressions budgétaires et d'économie. Elle nécessite l'établissement de priorités claires et une prestation de services plus efficace et stratégique. La Banque doit être active dans les secteurs où son aide est requise et où elle détient un avantage comparatif évident. Elle doit réexaminer son rôle dans les domaines où le secteur privé ou d'autres banques multilatérales de développement sont mieux placées pour offrir de l'aide.

En 1997, la Banque a commencé à mettre en œuvre son Programme stratégique triennal. En vertu de ce programme de vastes réformes, le président Wolfensohn s'est engagé à axer les travaux de la Banque sur la mise en œuvre, la qualité et l'efficacité de projets aux fins du développement plutôt que sur l'élaboration et l'approbation de projets. À l'appui de son Programme stratégique, la Banque a mené un examen de la rentabilité, de concert avec KPMG, qui a recommandé que d'importants changements soient apportés au chapitre des procédures internes et de l'effectif de la Banque. Cette dernière a presque terminé son programme de rationalisation et de décentralisation de ses activités. Elle procède actuellement à la réinstallation de son personnel d'exécution dans les régions afin de se rapprocher davantage de sa clientèle.

Il faut absolument améliorer l'efficacité des opérations de la Banque aux fins du développement pour garantir l'atteinte des objectifs stratégiques plus vastes de cette dernière. Pour aider la Banque à mieux orienter ses travaux, on a cherché à définir des indicateurs de répercussions sur le développement visant à évaluer les résultats des opérations de la Banque et leur incidence sur les personnes concernées. Un cadre a été établi pour évaluer le rendement en fonction de quelque 12 indicateurs dans des domaines précis, comme l'éducation, l'agriculture, les finances et la lutte contre la pauvreté. Les travaux se poursuivent afin d'améliorer les indicateurs de rendement, de sorte que l'évaluation des résultats des projets de développement puisse être plus précise et plus claire.

Indicateurs de rendement : lutte contre la pauvreté

Le rapport Wapenhans sur l'amélioration de la qualité du portefeuille souligne l'importance de mieux saisir les répercussions des activités de la Banque par l'établissement d'objectifs de rendement précis. Comme la lutte contre la pauvreté constitue l'objectif primordial de la Banque, il s'agit d'un secteur clé dans lequel la Banque s'est efforcée d'établir des indicateurs de rendement significatifs.

Trois catégories d'indicateurs ont été mises au point : des indicateurs d'intrants, des indicateurs de processus ou d'extrants, et des indicateurs de répercussions.

Voici quelques exemples simples d'indicateurs appliqués à un projet d'écoles secondaires pour filles.

Indicateurs d'intrants : nombre de stagiaires formées, montant des crédits décaissés, nombre d'écoles auxquelles des fonds ont été attribués.

Indicateurs de processus et d'extrants : nombre de diplômées; nombre d'installations construites ou réparées.

Indicateurs de répercussions : nombre d'étudiantes embauchées à partir des écoles participant au projet.

Participation des ONG au processus décisionnel

Le président Wolfensohn a été le principal catalyseur dans le cadre du programme de sensibilisation de la Banque auprès des ONG; il a particulièrement insisté sur l'importance d'intensifier les partenariats dans la société civile. En 1998, la Banque a rendu officielle, dans un document de principe, sa stratégie visant à renforcer la qualité de ses partenariats avec les ONG et à mieux les faire comprendre. Cette initiative, parmi d'autres, a contribué à un accroissement constant de la participation des ONG dans les activités parrainées par la Banque. Au cours de l'exercice 1998, environ 50 % des projets de la Banque dans tous les principaux secteurs prévoyaient une certaine participation des ONG.

Cette participation a été particulièrement manifeste lors de la crise financière au sein des marchés naissants. Des ONG et des représentants de la société civile dans les pays touchés ont rencontré des cadres de la Banque pour discuter des répercussions de la crise économique sur les pauvres.

L'une des principales tribunes pour la poursuite du dialogue est le Comité Banque mondiale – ONG, composé de hauts dirigeants de la Banque et de 26 responsables d'ONG, dont 15 représentent des pays en développement. Le représentant du Canada au sein de ce comité est Mario Lavoie, du projet international de coopération des ONG. En 1998, le Comité a fait des démarches afin de décentraliser ses activités. Alors que les vastes travaux relatifs à la participation et au renforcement des capacités des ONG du Sud continuent de relever du centre, on insiste davantage sur la tenue de rencontres régionales, dans le cadre desquelles les questions et les stratégies de coopération efficace propres à une région peuvent être relevées et mises en œuvre.

Au Canada, les ONG ont participé à des réunions et à des conférences interministérielles périodiques sur la dette multilatérale, l'environnement, l'IDA et l'Afrique. Cet exercice de consultation a permis à tous les intéressés de faire avancer les intérêts du Canada au sein de la Banque. Le gouvernement du Canada a grandement bénéficié de l'expertise et des conseils des ONG canadiennes en ce qui concerne une vaste gamme de questions relatives au développement. Grâce à cette collaboration avec le gouvernement, les opinions des ONG canadiennes ont contribué à façonner la position du Canada dans les débats de la Banque mondiale sur les projets et les politiques.

Augmentation sélective du capital de la BIRD : Le 23 juin 1998, le Conseil des gouverneurs de la Banque mondiale a approuvé une augmentation sélective du capital sous forme de 23 246 actions pour cinq pays (le Brésil, le Danemark, la République de Corée, l'Espagne et la Turquie). Cette hausse de capital visait à reconnaître le fait que la situation économique de ces pays s'était améliorée depuis leurs souscriptions de capital initiales. Elle comporte une partie libérée d'un montant de 168,3 millions de dollars américains et une partie exigible à vue supplémentaire de 2,6 milliards de dollars américains. Une fois entièrement souscrite, l'augmentation de capital ne touchera que de façon très minime (diminution de quatre centièmes de 1 %) la participation du Canada dans la Banque.

La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale

En qualité de gouverneur du Canada à la Banque mondiale, le ministre des Finances, Paul Martin, assure la gestion des intérêts du Canada auprès de cette institution. Le ministre Martin exerce son influence par le truchement d'échanges aux réunions du Comité du développement et aux assemblées annuelles et lors de rencontres avec le président de la Banque. Par exemple, lors des assemblées annuelles de 1998, les gouverneurs se sont penchés sur les moyens d'aider les pays touchés par la crise financière au sein des marchés naissants, et ont discuté des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative visant à aider les pays les plus démunis aux prises avec une dette insoutenable, grâce à l'initiative des PPTE (voir ci-dessus), ainsi que des moyens à prendre pour améliorer la coopération entre la Banque et le Fonds. La présidente de l'ACDI, Huguette Labelle, est le gouverneur suppléant du Canada à la Banque mondiale.

Le gouverneur confie la gestion courante des divers intérêts du Canada à l'administrateur. Il s'agit actuellement de Terrie O'Leary, qui a été élue en octobre 1998. M^{me} O'Leary représente le Canada et d'autres pays (l'Irlande et 11 pays des Caraïbes) au Conseil des administrateurs. Celui-ci compte actuellement 24 administrateurs, dont 12 représentent des pays en développement et les 12 autres, des pays industrialisés.

L'une des tâches les plus importantes de M^{me} O'Leary consiste à superviser l'administration et les dépenses de la Banque en siégeant au comité budgétaire du Conseil des administrateurs. M^{me} O'Leary est l'une des huit membres de ce comité, chargé d'approuver le budget administratif de la Banque. Au cours de l'exercice 1998, le budget approuvé s'élevait à 1,4 milliard de dollars américains, soit une diminution de 0,1 % par rapport au niveau de 1997. Outre leur rôle de supervision des activités administratives et des dépenses de la Banque, les membres du comité budgétaire délibèrent longuement sur le volume d'opérations de financement prévues de la Banque. Le comité budgétaire a également joué un rôle important dans l'élaboration du Programme stratégique en 1997, qui énonçait une série de vastes réformes internes visant à améliorer l'efficacité de la Banque. Il continuera de jouer un rôle important dans l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Programme stratégique.

Bureau du Canada à la Banque mondiale

Au cours de l'année, le Bureau a aidé Équipe Canada, par l'entremise du Centre de commerce mondial de Montréal, à organiser 10 missions commerciales à la Banque mondiale pour des secteurs particuliers (infrastructure, aménagement urbain, télécommunications, santé, droit, énergie). Ces missions ont permis à plus de 150 entreprises d'en apprendre davantage sur les activités de la Banque et les occasions d'affaires qu'elle offre. Le Bureau a également aidé le Saskatchewan Trade and Export Partnership (STEP) à organiser plusieurs missions à Washington.

Lors d'échanges avec la Banque mondiale, les missions du STEP ont accordé une importance particulière aux initiatives du secteur agricole et des peuples autochtones. Le STEP a accueilli à Regina la rencontre de 1998 du secteur agro-alimentaire de la SFI.

Le Bureau a également aidé l'Institut de développement économique de la Banque à mettre sur pied un cours en gestion urbaine, qui sera offert à Toronto du 2 mai au 14 mai 1999. Le Canada pourra en profiter pour mettre en évidence ses compétences dans le domaine.

Organisation du Bureau

Outre l'administrateur, le Bureau compte deux conseillers canadiens et deux adjoints administratifs. Ces représentants demeurent en constante communication avec le gouvernement du Canada, non seulement avec le ministère des Finances, mais aussi avec l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques du Canada et les achemine à l'administrateur, qui les transmet par la suite à la direction de la Banque mondiale.

Structure du Bureau de l'administrateur

Administratrice :	M ^{me} Terrie O'Leary
Conseillère canadienne :	M ^{me} Kathryn Hollifield
Conseiller canadien :	M. François Pagé
Adjoint canadien :	M. John Sinclair
Adjoint canadien :	M. Gilles René
Téléphone :	(202) 458-0082; télécopieur : (202) 477-4155
Adresse :	MC-12-175, 1818 H Street NW Washington D.C. 20433, États-Unis

L'un des principaux rôles du Bureau consiste à fournir de l'aide aux gens d'affaires canadiens. Bien que la Banque offre d'importants débouchés dans le domaine des achats, elle demeure un vaste organisme à la structure imposante, susceptible d'intimider les nouveaux venus. Les conseillers canadiens en matière d'achats, de même que l'ambassade du Canada à Washington, facilitent la diffusion de conseils et de renseignements sur les rapports avec la Banque (voir détails ci-dessous). Le service des affaires étrangères de la Banque, dirigé par Mark Malloch Brown, constitue un autre point de contact pour le Canada.

Les achats de biens et de services canadiens à la Banque mondiale

Les sociétés et les experts-conseils canadiens fournissent souvent des biens, du matériel ou des services dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale. Les compétences du Canada dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, du génie, des ressources humaines, de la santé, de l'éducation, des télécommunications, des services financiers et des transports se traduisent par des débouchés d'affaires pour les entreprises canadiennes prenant part à des projets dans des pays en développement partout dans le monde.

Au cours de l'exercice 1998, bon nombre d'entreprises canadiennes ont continué de profiter de l'adhésion du Canada à la Banque mondiale en ayant accès à des débouchés d'achats en vertu de prêts financés par la Banque. Au cours de cet exercice, les décaissements à des sociétés canadiennes, pour la fourniture de biens et la prestation de services en vertu de prêts relatifs aux projets de la Banque, ont atteint 114 millions de dollars américains. Par ailleurs, la Banque mondiale estime que 119 millions de dollars américains ont été versés aux entreprises canadiennes pour des achats en vertu de prêts à l'ajustement structurel, portant ainsi à 233 millions de dollars américains le total des décaissements de la Banque en faveur de sociétés canadiennes au cours de l'exercice 1998.

Il convient de noter que les Canadiens continuent d'exceller dans le domaine des services d'experts-conseils. Ces derniers remportent davantage de marchés par habitant que les experts de tout autre pays fournisseur. En pourcentage des décaissements, les cabinets d'experts-conseils se sont classés au quatrième rang au cours de l'exercice 1998 parmi tous les pays fournisseurs et ont représenté près de 7 % de l'ensemble des décaissements. Les Canadiens ont participé à des projets dans de nombreux pays, dont la Chine, le Liban, l'Inde, l'Algérie, le Rwanda, le Burundi et le Sri Lanka.

L'an dernier, 113 marchés ont été adjugés à des entreprises canadiennes. La société canadienne la plus active en 1998 dans le cadre de projets financés par la Banque a été Tecsuit International Limitée (Montréal), qui a obtenu des fonds de la Banque pour des projets en Algérie, au Bénin, au Gabon, en Haïti, au Madagascar et en Argentine. La société Canadex Technologies a obtenu un important marché de fourniture de logiciels informatiques en Argentine. CRC Sogema Inc. a obtenu un marché, évalué à plus de 8 millions de dollars américains, visant la fourniture d'un système d'automatisation de l'enregistrement des titres fonciers au Liban. Diverses entreprises canadiennes ont également obtenu des marchés totalisant 18 millions de dollars américains pour des projets en Chine dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement et des transports. Dans l'ensemble, ce sont les projets financés par la Banque dans le secteur de l'énergie qui offrent les meilleures occasions d'affaires aux sociétés canadiennes.

Compte tenu des résultats de 1998, les décaissements cumulatifs à des sociétés canadiennes frôlent les 3,5 milliards de dollars américains. La Banque indique également que des marchés d'acquisition plus importants ont été adjugés pendant l'année, même si les décaissements relatifs aux

projets visés auront lieu à une date ultérieure. À cet égard, les entreprises canadiennes ont conclu des marchés d'une valeur de 73 millions de dollars américains au cours de l'exercice 1998.

Activités des fonds de fiducie

Les fonds de fiducie pour services de conseils appuyés par l'ACDI et gérés par la Banque mondiale représentent une autre source importante de fonds visant à accroître la participation du Canada à des projets de la Banque mondiale. Ces fonds sont utilisés pour présenter de nouveaux experts-conseils à la Banque et encourager cette dernière à exécuter des activités dans des secteurs prioritaires pour le Canada. En juin 1995, l'ACDI a conclu une nouvelle entente avec la Banque mondiale, le *Cofinancing, Technical Assistance and Consultant Trust Fund Framework Agreement*, pour régir tous ses accords de fonds de fiducie avec la Banque. Ces fonds se sont directement traduits par des marchés pour des entreprises canadiennes dans les domaines de l'étude de faisabilité, de l'évaluation et de la conception de projets de développement.

En 1995, l'ACDI a reconstitué et restructuré le Fonds fiduciaire des consultants canadiens (pays désignés), qui appuie des experts-conseils canadiens prenant part à la détermination, à la préparation et à la mise en œuvre de projets financés par la Banque dans 14 pays en développement désignés. L'ACDI et Environnement Canada ont également négocié avec la Banque mondiale la création du Fonds canadien de fiducie pour services de conseil pour l'environnement mondial. Pour plus de renseignements sur ces fonds et d'autres fonds de fiducie canadiens auprès de la Banque mondiale, communiquer avec Mary Stamp, conseillère commerciale à l'ambassade du Canada à Washington (téléphone : (202) 682-7719; télécopieur : (202) 682-7789). Les Canadiens ont également accès aux fonds de la Banque par le truchement du Mécanisme de financement de la préparation des projets, du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds des politiques et du développement des ressources humaines.

Exemples de réussite de sociétés canadiennes

Au cours des dernières années, les sociétés minières canadiennes ont été celles qui ont profité le plus des activités de financement et de mobilisation de capitaux du Groupe de la Banque mondiale. Cependant, diverses sociétés canadiennes actives dans d'autres secteurs importants ont commencé à collaborer avec le Groupe. Ainsi, au cours de l'exercice 1998 :

- Canada China Power Inc., un consortium formé d'Acres International, d'AGRA Monenco et de SNC-Lavalin, a obtenu un marché de 4,3 millions de dollars américains pour la supervision des travaux de construction dans le cadre du projet Shanxi Wanjiazhai Yellow River Water Transfer.
- L'AMGI offre une protection contre les risques politiques d'une valeur de 27 millions de dollars américains en faveur de la Banque de Nouvelle-Écosse pour son investissement dans la construction et l'exploitation d'un hôtel à Lima, au Pérou.
- CanAgro Energy Corporation de Calgary et son entreprise associée JKK ont reçu de la SFI la somme de 6 millions de dollars américains sous forme de prêt convertible à l'appui d'un projet de 19 millions de dollars américains pour l'expansion d'un champ de pétrole existant en République de Géorgie.

Société financière internationale

La SFI joue un rôle de plus en plus important dans les activités de développement du secteur privé du Groupe de la Banque. À titre d'organe du Groupe de la Banque qui connaît la croissance la plus rapide, elle a également attiré l'attention des sociétés et des institutions financières canadiennes qui désirent effectuer des placements directs sur de nouveaux marchés. Vu son mandat à titre d'organisme du secteur privé et de ses préoccupations face à la confidentialité commerciale des investisseurs et des clients, la SFI ne fait pas rapport en détail des chiffres relatifs aux achats comme le font la BIRD et l'IDA, compte tenu de leur rôle à titre d'organismes du secteur public.

L'une des fonctions essentielles de la SFI consiste à mobiliser les capitaux et les conseils spécialisés à l'appui des projets du secteur privé sur les nouveaux marchés. La Société s'est avérée très utile pour les institutions financières canadiennes et les sociétés canadiennes dont les compétences sont particulièrement adaptées à ces marchés. En mars 1999, une délégation de la SFI a assisté à un dîner annuel de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, à Calgary. Les cadres supérieurs de la SFI ont pu ainsi établir des rapports étroits avec les principales entreprises pétrolières et gazières canadiennes et les mettre au courant des possibilités de financement par l'intermédiaire de la Société.

Un des plus importants projets de la SFI au milieu des années 1990 a été la réintégration des institutions financières canadiennes (habituellement les banques commerciales) au programme de financement par consortium de la SFI. Cet important programme permet de mobiliser des fonds privés pour des projets de la SFI et donne à des institutions financières la possibilité d'investir dans des marchés nouveaux. En investissant aux côtés de la SFI, les institutions financières qui prennent part au programme de financement par consortium ont accès à de nouveaux clients éventuels et à des actifs à rendement élevé et, en raison de la présence de la SFI comme investisseur dans ces projets, elles jouissent d'une certaine protection contre les risques politiques. À la fin de l'exercice 1998, les institutions financières canadiennes avaient fourni quelque 334 millions de dollars américains pour le financement conjoint de projets de la SFI.

La crise financière a obligé la SFI, comme les autres institutions de développement international, à apporter certains changements importants. Partout dans les pays en développement, la demande de capitaux privés à long terme continue d'être supérieure à l'offre. Cette situation est surtout attribuable au fait que les prêteurs se retirent des marchés risqués. Même les entreprises de pays considérés comme n'ayant plus besoin des programmes de la SFI se tournent de nouveau vers elle et d'autres institutions multilatérales pour demander de l'aide. Ces entreprises cherchent un appui financier, mais surtout un soutien technique pour les aider dans leur restructuration.

La SFI aura un deuxième défi à relever, soit s'assurer que, malgré la demande massive, elle n'oublie pas les pays les moins développés, comme ceux de l'Afrique subsaharienne. Dans le contexte actuel de la mondialisation, la SFI

a un rôle plus important que jamais à jouer dans les pays les plus démunis. Avec l'aide de l'IDA, la SFI s'emploiera à concevoir des programmes permettant d'assurer des services financiers aux entreprises de taille très petite, petite et moyenne et de renforcer l'infrastructure financière pour mobiliser les sommes économisées et dûment les répartir. La SFI s'efforcera également d'établir une infrastructure matérielle grâce à de nouveaux investissements et à la privatisation, en mobilisant des capitaux intérieurs et étrangers.

La SFI tentera de relever ces défis sous une nouvelle direction. En effet, le 1^{er} janvier 1999, Peter L. Woicke a officiellement commencé à assumer le poste de vice-président directeur de la SFI.

Découvrir les débouchés

Les entreprises, les institutions et les organismes canadiens souhaitant exploiter des marchés créés dans le cadre de projets financés par la Banque sont invités à participer à des séances d'information qui ont lieu le premier jeudi de chaque mois au siège de la Banque, à Washington.

L'ambassade du Canada à Washington, par l'intermédiaire du Bureau de liaison avec les institutions financières internationales – (202) 682-7719 –, et le Bureau de l'administrateur canadien à la Banque mondiale – (202) 458-0082 – aident les entreprises et les experts-conseils du Canada à participer à des projets financés par la Banque mondiale. Les débouchés ne manquent pas, qu'il s'agisse de construire une centrale hydroélectrique en Chine, de réaliser une évaluation environnementale au Pérou ou de mener à bien une réforme des institutions juridiques et judiciaires en Russie. Le Bureau de liaison avec les institutions financières internationales et le Bureau de l'administrateur canadien à la Banque mondiale invitent les entreprises canadiennes désireuses de soumissionner des marchés à communiquer avec eux.

La participation financière du Canada

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Le Canada fournit environ 3 % du capital de la BIRD. La part de cette contribution qui doit être libérée est relativement modeste : elle représente environ 6 % du total, mais à peine 3 % de la plus récente contribution. Le reste est « exigible à vue » dans le cas peu probable où la BIRD le réclamerait à ses pays membres. La BIRD reconstitue périodiquement ses fonds au moyen d'une « augmentation générale du capital ». La plus récente augmentation (AGC III), effectuée en 1988, s'établissait à 76,5 milliards de dollars américains. Le Canada s'est vu attribuer 19 655 nouvelles actions évaluées à 2,37 milliards de dollars américains. La partie libérée de ces actions équivaut à 71,1 millions de dollars américains. Ces actions ont été souscrites sur une période de cinq ans terminée en 1993. Au 30 juin 1998, l'ensemble des souscriptions du Canada au capital-actions de la BIRD s'élevait à 5 404 millions de dollars américains (44 795 actions), dont 335 millions avaient été libérés.

Association internationale de développement

En novembre 1998, les donateurs ont convenu de la Douzième reconstitution des fonds de l'IDA totalisant 20,5 milliards de dollars américains, ce qui permettra de financer le programme de prêts de l'IDA sur une période de trois ans, jusqu'au 30 juin 2002.

Le Canada a conservé la même quote-part qu'en vertu de l'accord IDA 11, soit 3,75 % des contributions des donateurs, à un coût total de 607 millions de dollars canadiens. Pour respecter ces obligations, le Canada émettra des billets à vue, à raison de un par année en 1999, en 2000 et en 2001. Chacun de ces billets est ensuite encaissé sur une période de six ans. À la fin de l'exercice 1998, les contributions cumulatives du Canada à l'IDA (souscriptions et contributions confondues) équivalaient à 4,38 milliards de dollars américains.

Société financière internationale

Le gouvernement du Canada appuie fermement les programmes de soutien technique et de services consultatifs de la SFI. Il a fourni près de 23 millions de dollars américains pour le financement de ces activités. Au cours de l'exercice 1998, la contribution du Canada à ces programmes a été de 5,7 millions de dollars américains. L'appui que le Canada accorde à ces programmes a renforcé sensiblement la capacité de la SFI d'étendre ses travaux dans les pays où le climat commercial est défavorable, d'entreprendre d'importants travaux de renforcement de l'infrastructure juridique et réglementaire et d'aider ces pays à mettre sur pied des institutions privées efficaces régissant les marchés financiers.

Agence multilatérale de garantie des investissements

L'AMGI a été mise sur pied en 1988 pour favoriser l'investissement étranger direct dans les pays en développement, en mettant les investisseurs à l'abri de certains risques non commerciaux.

Le 31 mars 1998, le conseil d'administration de l'AMGI a convenu d'un cadre d'augmentation générale du capital. Le montant de l'augmentation sera de 850 millions de dollars américains, qui seront répartis en 78 559 actions du capital-actions. De ce montant, 17,65 % sera libéré et 82,35 % sera exigible à vue. La période de souscription, au cours de laquelle la partie libérée sera fournie, sera de trois ans.

En vertu de l'augmentation générale du capital, le Canada recevra 2 260 actions supplémentaires, la partie libérée équivalant à 4 315 990 dollars américains et la partie exigible à vue, à 20 137 210 dollars américains. La contribution libérée du Canada à l'AMGI est non budgétaire. La quote-part du Canada demeurera à 2,87 % du capital de l'AMGI.

Le 12 février 1999, l'AMGI a fait une annonce très importante : elle ferait passer de 50 à 110 millions de dollars américains le montant de la protection contre les risques politiques qu'elle peut offrir pour l'investissement étranger

direct dans un projet, et de 250 à 350 millions de dollars américains sa limite par pays. Les investisseurs pourront ainsi avoir accès à des niveaux de protection contre les risques plus élevés dans les 127 pays où l'AMGI mène des activités.

Les prochains défis

L'importance relative de la Banque mondiale comme organisme de financement des pays en développement augmente en période de crise financière. Les flux de capitaux privés dans les pays en développement sont passés de 44 milliards de dollars américains en 1990 à plus de 250 milliards en 1997, mais ont pourtant chuté de façon appréciable à la suite de la crise financière au sein des marchés naissants. Par ailleurs, ces flux de capitaux privés n'ont jamais été répartis de façon équitable. Le principal défi de la Banque consistera donc à trouver des moyens novateurs de satisfaire aux besoins de plus en plus divers des clients, dont quelques uns ont accès à des capitaux privés plus abondants.

La Banque aura bien d'autres défis à relever au cours de la prochaine année. Comme cela a déjà été mentionné, l'évolution de la situation en Asie du Sud-Est et dans plusieurs autres importants pays ayant récemment accédé à une économie de marché rendra nécessaire l'injection de ressources accrues, sans oublier l'amélioration de la coordination avec d'autres institutions internationales et avec le secteur privé de ces nouvelles économies de marché. Parallèlement, la Banque devra explorer des moyens novateurs d'aborder les problèmes que connaissent les pays les plus démunis, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne. Le cadre de développement global proposé par le président Wolfensohn devrait orienter la Banque en lui fournissant un outil analytique amélioré pour l'évaluation des priorités futures en matière de développement. La Banque devra continuer d'adopter une stratégie de développement souple pour susciter un plus grand sentiment d'appartenance à l'égard de ses programmes dans chaque pays.

À défaut d'accorder suffisamment d'attention aux besoins particuliers des pays, la Banque ne pourra s'acquitter de ses objectifs d'amélioration de la qualité de ses opérations et de leur efficacité sur le développement.

L'année dernière, la Banque a assisté à une hausse sans précédent des demandes de financement. Comme la crise financière dans les marchés naissants ne s'est pas encore résorbée, cette demande demeurera vraisemblablement élevée. La Banque continuera de jouer un rôle important dans l'effort international visant à lutter contre la crise financière. Toutefois, à sa responsabilité de demeurer un organisme de crédit actif s'ajoute celle, tout aussi importante, de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de ressources. Ainsi, l'un des principaux défis pour l'avenir consistera à assurer la stabilité financière de la Banque à titre d'institution chargée du développement.

QUESTIONS COMMUNES

Aperçu

Le FMI et la Banque mondiale sont des institutions importantes pour le Canada, et chacune joue un rôle unique au sein du système économique et financier international. Néanmoins, le mandat des deux institutions issues des accords de Bretton Woods se chevauche à certains égards, et il y a lieu parfois d'assurer une coopération et une coordination étroites des activités. En fait, au Sommet de Halifax, les dirigeants du G-7 ont réclamé une coopération et une coordination accrues entre le FMI et la Banque mondiale. Les hautes instances de ces deux institutions ont déployé des efforts considérables à cette fin. Deux exemples sont examinés ci-dessous, soit la préparation conjointe d'un projet d'aide aux PPTE et la coopération dans le cadre de la réforme du secteur financier.

Le renforcement des secteurs financiers

Les problèmes qui touchent le secteur financier, particulièrement le système bancaire, peuvent entraver la croissance et la stabilité économique, et ils peuvent avoir des répercussions régionales et internationales, comme l'a démontré clairement la crise financière au sein des marchés naissants. Pour donner suite aux préoccupations à cet égard, le FMI et la Banque mondiale portent une attention accrue aux questions se rapportant au secteur financier. Les discussions au sein de ces deux institutions au cours des deux dernières années ont porté sur la façon dont elles pourraient aider les pays membres à établir des systèmes financiers sains et à en assurer la pérennité.

En 1998, en réponse à une demande des dirigeants du G-7 au Sommet de Birmingham, les deux institutions ont établi une stratégie de collaboration plus étroite dans le secteur financier. La Banque et le Fonds ont collaboré à la définition d'une meilleure répartition des responsabilités. La Banque et le Fonds ont également amélioré leur coopération avec les organismes internationaux de supervision et de réglementation compétents et ont commencé à faire participer des experts nationaux à leurs travaux liés au secteur financier. Les graves problèmes financiers qui persistent sur les nouveaux marchés illustrent bien l'importance d'une collaboration efficace pour les activités du secteur financier.

Il faut que, de par la collaboration entre la Banque et le Fonds, les problèmes que rencontre le secteur financier soient rapidement décelés, que chaque institution assume un leadership dans ses domaines de compétence, et que l'on évite les dédoublements. Un comité de liaison du secteur financier a été mis sur pied pour améliorer la coordination opérationnelle des travaux liés au secteur financier dans les différents pays.

Les activités du Fonds doivent être axées principalement sur les aspects macroéconomiques des systèmes et des marchés financiers, tandis que la Banque doit s'intéresser au premier chef aux différents secteurs et au développement des systèmes financiers dans les pays en développement. Il est particulièrement important que le Fonds repère le plus tôt possible les problèmes systémiques du secteur financier, la Banque ayant ensuite pour tâche d'assurer la restructuration des secteurs de façon à en éliminer les lacunes.

Le Fonds a toutefois un rôle à jouer dans la restructuration du système bancaire lorsque surviennent des crises, surtout dans les pays où il est actif. En cas de crise, des missions conjointes du Fonds et de la Banque permettraient à cette dernière d'intervenir en temps opportun. Il serait également utile de collaborer étroitement avec les autres institutions et groupes œuvrant à la stabilité financière, notamment la Banque des règlements internationaux et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Pour accroître la coordination dans le domaine de la supervision et de la surveillance des marchés financiers, les ministres des Finances du G-7 ont approuvé la proposition de Hans Tietmeyer, président de la Bundesbank, visant l'établissement d'une tribune de stabilité financière. Le FMI et la Banque mondiale participeront tous les deux à la tribune afin d'aider les autorités nationales et internationales et les organismes de supervision à promouvoir la stabilité financière à l'échelle internationale.

Le Canada a proposé, à titre de mesure complémentaire dans ce secteur, l'établissement d'un processus d'examen par les pairs pour la supervision et la réglementation des institutions financières. Le FMI et la Banque étudient actuellement cette proposition.

Réduction de la dette multilatérale

En juin 1995, au Sommet de Halifax, les pays du G-7 ont pressé les institutions issues des accords de Bretton Woods d'adopter une démarche globale pour régler les problèmes particuliers des pays les plus pauvres qui portent le lourd fardeau d'une dette multilatérale, et ce, grâce à l'application souple des outils existants et à la création de nouveaux mécanismes de réduction de la dette. À peine un an plus tard, aux assemblées annuelles de 1996 du FMI et de la Banque mondiale, les détails d'une nouvelle initiative de réduction de la dette des PPTE ont été entérinés par le Comité intérimaire et le Comité du développement.

Cette initiative (l'« initiative des PPTE ») a pour but principal de veiller à ce que les PPTE qui réussissent à appliquer une politique soutenue soient en mesure d'assumer leur dette extérieure globale, de raffermir leurs programmes de lutte contre la pauvreté et d'éliminer à tout jamais les exercices de rééchelonnement de leur dette.

Pour être admissible à cette aide exceptionnelle, un pays ne doit bénéficier que de l'aide de l'IDA et être aux prises avec une dette insoutenable après l'application de tous les mécanismes de réduction de la dette actuellement à sa disposition. Le caractère soutenable du fardeau de la dette est déterminé d'après le ratio de la dette aux exportations et du service de la dette aux exportations (calculé selon la valeur actualisée nette). Un ratio de la dette aux exportations oscillant entre 200 et 250 % et un ratio de service de la dette aux exportations variant de 20 à 25 % constituent le plafond d'acceptabilité de la dette des PPTE.

Le FMI et la Banque mondiale estiment que la mise en œuvre intégrale de cette initiative pourrait exiger une réduction d'environ 9,7 milliards de dollars américains au chapitre de la dette, dont plus de 5 milliards provenant d'institutions multilatérales. Depuis la création de l'initiative il y a plus de 2 ans, les demandes d'aide de 12 pays ont été examinées. Sept pays, dont la Bolivie, la Guyane, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Mozambique et l'Ouganda, ont vu leur demande acceptée dans le cadre de l'initiative. La valeur actualisée nette de l'aide totalise 3,1 milliards de dollars américains, ou une réduction de plus de 6 milliards de dollars du service de la dette (sur une base nominale). L'Ouganda et la Bolivie ont tous les deux franchi les étapes de l'initiative des PPTE et ont eu droit à une aide, dont la valeur actualisée totalise près de 800 millions de dollars américains, et à une réduction de 1,4 milliard du service de la dette. Des examens préliminaires ont également été effectués dans le cas de l'Éthiopie, de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie, qui devraient elles aussi être admissibles à une réduction de la dette en vertu de l'initiative des PPTE. On estime qu'environ 20 pays profiteront au cours des prochaines années de l'aide offerte dans le cadre de cette initiative pour la gestion de leur dette.

En 1998, la réduction de la dette des pays les plus pauvres a refait surface comme question prioritaire. Depuis la création de l'initiative des PPTE, il y a deux ans, on a critiqué de plus en plus la lenteur et la rigidité de sa mise en œuvre et le fait que l'aide accordée n'a pas permis aux pays visés d'atteindre des niveaux d'endettement soutenables. Par conséquent, le FMI et la Banque mondiale se pencheront sur l'initiative des PPTE en 1999, et la dette sera au centre des discussions des pays du G-7 au Sommet de Cologne, en juin 1999. Les discussions se poursuivent sur l'établissement d'un programme d'aide spéciale pour les PPTE qui sortent d'un conflit et sur les ventes d'or par le FMI pour appuyer la participation du Fonds à l'initiative et aux programmes du FASR.

Le Canada est un ferme partisan de la réduction de la dette insoutenable des pays pauvres et a accordé de l'aide bilatérale dans deux secteurs :

- Le Canada a renoncé à la totalité de la dette au titre de l'aide publique au développement des PPTE, à l'exception du Myanmar (l'ancienne Birmanie); cette remise de dette accumulée depuis 1978, atteint 900 millions de dollars.

- Le Canada a contribué à combler l'insuffisance de fonds dans le cadre du programme de réduction de la dette du Mozambique; en effet, en mars 1998, le Canada s'est engagé à verser 8 millions de dollars américains, bien qu'il n'ait pas de prêts en cours dans ce pays.
- Le Canada a versé une somme supplémentaire de 22 millions de dollars américains au fonds de fiducie des PPTE, dont 14 millions ont été mis de côté pour assurer la participation intégrale de la Banque africaine de développement. En outre, le Canada s'est servi de 1 million de dollars américains pour réduire le fardeau de la dette de la Guyane.

Bien que des progrès aient été accomplis dans le cadre de l'initiative des PPTE, le Canada reconnaît que des changements s'imposent et collabore avec ses homologues du G-7 afin d'obtenir en temps opportun une aide plus avantageuse pour les pays qui en ont besoin. Par ailleurs, le Canada fait appel à d'autres donateurs bilatéraux afin qu'ils suivent son exemple et renoncent à la dette des PPTE au titre de l'aide publique au développement. Le Canada examine également des moyens d'aider les PPTE, en prenant des mesures pour réduire la dette des pays admissibles les moins développés, en vertu des accords du Club de Paris, dans une proportion pouvant atteindre jusqu'à 100 %.

Mécanismes actuels d'aide aux pays pauvres très endettés

Banque mondiale

Prêts courants – La Banque mondiale débloque des crédits de l'IDA à des conditions très avantageuses, habituellement sous forme de prêts à échéance de 40 ans, et ce, sans intérêt.

Assouplissement de l'accès – Les pays qui déploient des efforts spéciaux pour éliminer leurs arriérés ou qui participent à des mécanismes élaborés de remboursement de la dette ont accès plus facilement aux ressources relativement restreintes de l'IDA.

La cinquième dimension – Les pays qui ne bénéficient que de l'aide de l'IDA et qui ont contracté des emprunts au-delà du taux du marché auprès de la BIRD reçoivent également des subventions annuelles de taux d'intérêt. Au cours des dernières années, ces subventions ont permis de réduire le taux d'intérêt sur les prêts consentis antérieurement par la BIRD, d'une moyenne de 6 % à moins de 1 %.

Réduction de la dette des pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA – La BIRD offre des subventions (sans remboursement d'intérêt ni de capital) pour éliminer jusqu'à la totalité de la dette contractée par les pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA envers des banques commerciales. Jusqu'à présent, le mécanisme de la Banque mondiale a permis d'éliminer sans frais presque 3 milliards de dollars américains de dette de ces pays envers des banques commerciales.

Fonds monétaire international

Surveillance des politiques – Dans certains pays, le FMI offre des conseils qui facilitent l'adoption de politiques jetant les bases d'une croissance économique durable et de la stabilité des prix. De façon plus générale, la surveillance du système monétaire mondial par le FMI vise à favoriser la croissance équilibrée du commerce mondial et la mise en œuvre d'un système de taux de change ordonné et stable.

Facilité d'ajustement structurel renforcée – La FASR constitue la principale source de financement de faveur offerte par le Fonds aux pays à faible revenu qui entreprennent des réformes économiques dans le cadre d'un programme du FMI. Compte tenu des défis particuliers que doivent relever ces pays, la FASR offre des prêts comportant des échéances plus longues et des taux d'intérêt sensiblement moins élevés que les mécanismes ordinaires du FMI.

Aide technique – Le FMI et la Banque mondiale offrent une aide technique appréciable aux pays à faible revenu pour les aider à raffermir leurs politiques de gestion de la dette.

ANNEXE 1**Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1998**

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(en millions de DTS)	
Accords de confirmation – Total			32 858,97	12 613,64
Bosnie-Herzégovine	29 mai 1998	28 mai 1999	60,60	36,36
Brésil	2 décembre 1998	1 ^{er} décembre 2001	13 024,80	9 605,79
Cap-Vert	20 février 1998	19 avril 1999	2,10	2,10
Corée	4 décembre 1997	3 décembre 2000	15 500,00	1 450,00
Djibouti	15 avril 1996	31 mars 1999	8,25	1,95
El Salvador	23 septembre 1998	22 février 2000	37,68	37,68
Estonie	17 décembre 1997	16 mars 1999	16,10	16,10
Lettonie	10 octobre 1997	9 avril 1999	33,00	33,00
Philippines	1 ^{er} avril 1998	31 mars 2000	1 020,79	728,41
Thaïlande	20 août 1997	19 juin 2000	2 900,00	600,00
Uruguay	20 juin 1997	19 mars 1999	125,00	10,80
Zimbabwe	10 juin 1998	30 juin 1999	130,65	91,45
Accords de MEDC – Total			24 414,26	14 697,23
Argentine	4 février 1998	3 février 2001	2 080,00	2 080,00
Azerbaïdjan	20 décembre 1996	19 décembre 1999	58,50	17,56
Bulgarie	25 septembre 1998	24 septembre 2001	627,62	523,02
Croatie	12 mars 1997	11 mars 2000	353,16	324,38
Gabon	8 novembre 1995	7 mars 1999	110,30	49,63
Indonésie	25 août 1998	5 novembre 2000	4 669,10	1 882,40
Jordanie	9 février 1996	8 février 1999	238,04	35,52
Kazakhstan	17 juillet 1996	16 juillet 1999	309,40	154,70
Moldova	20 mai 1996	19 mai 2000	135,00	97,50
Pakistan	20 octobre 1997	19 octobre 2000	454,92	398,06
Panama	10 décembre 1997	9 décembre 2000	120,00	80,00
Pérou	1 ^{er} juillet 1996	31 mars 1999	300,20	139,70
Russie	26 mars 1996	25 mars 2000	13 206,57	7 426,85
Ukraine	4 septembre 1998	3 septembre 2001	1 645,55	1 400,00
Yémen	29 octobre 1997	28 octobre 2000	105,90	87,90

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1998 (suite)

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(en millions de DTS)	
Accords de FASR – Total			3 896,85	2 123,11
Albanie	13 mai 1998	12 mai 2001	35,30	29,42
Arménie	14 février 1996	14 septembre 1999	109,35	20,93
Azerbaïdjan	20 décembre 1996	19 décembre 1999	93,60	23,40
Bénin	28 août 1996	27 août 1999	27,18	18,12
Bolivie	18 septembre 1998	17 septembre 2001	100,96	84,13
Burkina Faso	14 juin 1996	13 septembre 1999	39,78	6,63
Cameroun	20 août 1997	19 août 2000	162,12	81,06
Congo	28 juin 1996	27 juin 1999	69,48	55,58
Côte d'Ivoire	17 mars 1998	16 mars 2001	285,84	161,98
Éthiopie	11 octobre 1996	22 octobre 1999	88,47	58,98
Gambie	29 juin 1998	28 juin 2001	20,61	17,18
Géorgie	28 février 1996	26 juillet 1999	166,50	27,50
Ghana	30 juin 1995	29 juin 1999	164,40	27,40
Guinée	13 janvier 1997	12 janvier 2000	70,80	23,60
Guyane	15 juillet 1998	14 juillet 2001	53,76	44,80
Haïti	18 octobre 1996	17 octobre 1999	91,05	75,88
Kenya	26 avril 1996	25 avril 1999	149,55	124,63
Kirghizistan	26 juin 1998	25 juin 2001	64,50	53,75
Macédoine (EYR)	11 avril 1997	10 avril 2000	54,56	27,28
Madagascar	27 novembre 1996	26 novembre 1999	81,36	54,24
Malawi	18 octobre 1995	16 décembre 1999	50,96	7,64
Mali	10 avril 1996	5 août 1999	62,01	10,34
Mongolie	30 juillet 1997	29 juillet 2000	33,39	27,83
Mozambique	21 juin 1996	24 août 1999	75,60	12,60
Nicaragua	18 mars 1998	17 mars 2001	100,91	84,09
Niger	12 juin 1996	1 ^{er} septembre 1999	57,96	9,66
Ouganda	10 novembre 1997	9 novembre 2000	100,43	43,52
Pakistan	20 octobre 1997	19 octobre 2000	682,38	454,92
République centrafricaine	20 juillet 1998	19 juillet 2001	49,44	41,20
Rwanda	24 juin 1998	23 juin 2001	71,40	59,50
Sénégal	20 avril 1998	19 avril 2001	107,01	71,34
Tadjikistan	24 juin 1998	23 juin 2001	100,30	60,00
Tanzanie	8 novembre 1996	7 novembre 1999	161,59	38,76
Tchad	1 ^{er} septembre 1995	25 août 1999	49,56	8,26
Yémen	29 octobre 1997	28 octobre 2000	264,75	176,75
Total			61 170,08	29 433,98

ANNEXE 2**Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA –
Exercice 1998 (1^{er} juillet 1997 – 30 juin 1998)**

	BIRD	IDA	Total	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
(en millions de \$US)				
Par région				
Afrique	57,4	2 816,4	59	2 873,8
Asie de l'Est et Pacifique	8 847,0	776,2	45	9 623,2
Asie du Sud	1 318,0	2 546,4	25	3 864,4
Europe et Asie centrale	4 462,3	761,9	69	5 224,2
Amérique latine et Caraïbes	5 679,5	360,2	68	6 089,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	722,0	246,5	20	968,5
Total	21 086,2	7 507,8	286	28 594,0
Par objet				
Agriculture	1 480,5	1 236,9		2 717,4
Approvisionnement en eau et assainissement	438,6	114,3		552,9
Démographie, santé et nutrition	911,5	1 079,4		1 990,9
Développement urbain	893,6	223,9		1 117,5
Éducation	1 927,8	1 201,5		3 129,3
Énergie électrique et autres sources d'énergie	1 115,0	889,0		2 004,0
Environnement	753,8	148,3		902,1
Finances	6 103,0	141,5		6 244,5
Gestion du secteur public	1 638,5	351,7		1 990,2
Industrie	–	73,1		73,1
Mines et autres secteurs d'extraction	1 369,5	7,0		1 376,5
Pétrole et gaz naturel	130,0	10,0		140,0
Secteurs divers	1 187,7	669,4		1 857,1
Secteur social	933,9	381,6		1 315,5
Télécommunications et informatique	68,1	2,4		70,5
Transports	2 134,7	977,8		3 112,5
Total	21 086,2	7 507,8		28 594,0

ANNEXE 3**Prêts de la BIRD et crédits de l'IDA aux pays en développement**

	BIRD		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
(en millions de dollars américains)						
Par exercice¹						
Jusqu'en 1968	549	11 418,1	116	1 831,8	665	13 249,9
Total 1969-1973	374	8 917,8	273	3 931,6	647	12 849,4
Total 1974-1978	666	24 372,3	376	7 947,4	1 042	32 319,7
Total 1979-1983	711	44 908,0	518	16 368,1	1 229	61 276,1
1983-1984	129	11 947,2	106	3 575,0	235	15 522,2
1984-1985	131	11 356,3	105	3 028,1	236	14 384,4
1985-1986	131	13 178,8	97	3 139,9	228	16 318,7
1986-1987	127	14 188,2	108	3 485,8	235	17 674,0
1987-1988	118	14 762,0	99	4 458,7	217	19 220,7
1988-1989	119	16 433,2	106	4 933,6	225	21 366,8
1989-1990	121	15 179,7	101	5 522,0	222	20 701,7
1990-1991	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
1991-1992	112	15 156,0	110	6 549,7	222	21 705,7
1992-1993	122	16 944,5	123	6 751,4	245	23 695,9
1993-1994	124	14 243,9	104	6 592,1	228	20 836,0
1994-1995	134	16 852,6	108	5 699,2	242	22 521,8
1995-1996	129	14 656,0	127	6 864,0	256	21 520,0
1996-1997	141	14 525,0	100	4 622,0	241	19 147,0
1997-1998	151	21,086,2	135	7 507,8	286	28 594,0
Total	4 215	316 517,2	2 915	109 071,7	7 130	425 589,5

¹ Exercices financiers du Groupe de la Banque mondiale (1^{er} juillet – 30 juin)

ANNEXE 4**Dépenses des emprunteurs de la BIRD et de l'IDA –
Biens et services canadiens au 30 juin 1998**

	BIRD	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
(en millions de dollars américains)			
Par année civile			
Jusqu'en décembre 1960	133,5	–	133,5
1961	8,2	–	8,2
1962	3,7	–	3,7
1963	5,6	7,4	13,0
1964	4,7	1,8	6,5
1965	5,4	2,7	8,1
1966	11,6	5,3	16,9
1967	13,2	14,7	27,9
1968	6,3	7,8	14,1
1969	4,4	11,0	15,4
1970	7,6	1,3	8,9
1971	11,1	2,2	13,3
1972	10,5	2,3	12,8
1973	12,4	5,1	17,5
1974	15,8	8,4	24,2
1975	22,1	15,0	37,1
1976	25,7	10,8	36,5
1977	34,5	4,8	39,3
1978	26,1	5,5	31,6
1979	44,4	8,1	52,5
1980	51,5	7,8	59,3
1981	94,3	14,5	108,8
1982	75,0	17,6	92,6
1983	82,3	26,9	109,2
1984	92,6	54,3	146,9
1985	94,3	39,7	134,0
1986	184,8	46,8	231,6
1987 (janvier– juin)	92,8	23,4	116,2
Par exercice financier			
1988 (1 ^{er} juillet – 30 juin)	182,1	47,4	229,5
1989	197,0	45,0	242,0
1990	164,0	41,0	205,0
1991	139,0	34,0	173,0
1992	131,0	38,0	169,0
1993	151,0	41,0	192,0
1994	115,0	69,0	184,0
1995	123,0	48,0	171,0
1996	169,0	56,0	225,0
1997	113,0	42,0	155,0
1998	82,0	32,0	114,0
Total	2 691,0	812,0	3 503,0
Pourcentage du total des dépenses	2,32	1,84	2,19
Pourcentage des dépenses de l'exercice 1998	2,58	2,18	2,44